

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2025**

L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 19 juin 2026 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Président.

PRESENTS :

M. Pierre-Aimé GIRARDOT, M. Jean-Louis NORIS, Mme Magali DUVERNOIS, M. Alexandre GAUTHIER, M. Xavier BARTOLO, Mme Sophie RADREAU, M. Thierry MERCIER, Mme Mélanie DAF, Mme Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO, M. Patrick FROEHLI, Mme Aurélie DZIERZYNSKI, M. Philippe MATHIEU, M. Mathieu GAGLIARDI, M. Samuel GOMES, Mme Odile JOANNES, M. Bertrand BOITEUX, M. Martial MAITRE, M. Jean FRIED, M. Arnaud ROTA, M. Martial BOURQUIN, Mme Coralie COSTANTINO, M. Eric PEUGEOT, Mme Jennifer GEORGES, M. Alain MONNIEN, M. Kamal REBAÏ, Mme Catherine DUCRET, M. Pascal TOURNOUX, M. Eric LAMY, M. Jean-Luc PETIOT, M. Matthieu GUINEBERT, M. Jean ANDRE, Mme Christiane TOTEMS, M. Serge DELFILS, M. Pascal LOUCHE-CHARDON, M. Gérard MUOT, M. Robert PERSONENI, Mme Béatrice CHARRIER, M. Philippe CHOULET, M. Philippe GASSER, Mme Sylvie GIULIANI, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Michel BOILLON, M. Philippe CLAUDEL, Mme Véronique PERRIOD, M. Eric BRULEBOIS, M. José ANTUNES, M. Daniel MORNARD, M. Daniel BOURQUIN, M. William FARLEY, Mme Nelly LANGLOIS, M. Stéphane PODGORA, Mme Nadine BERGER, M. Christian METHOT, Mme Christine SCHMITT, M. Gilles DA COSTA, Mme Marie-Rose GALMES, M. Christophe FROPPIER, Mme Virginie TOUPENET, M. Eddie STAMPONE, Mme Gisèle CUCHET, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Aurélie GIRARD, M. Karim DJILALI, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Michel BERNARD, M. Gilles BOURDOIS-RISSE, Mme Annie GASPARINI, M. Michaël ALLEMAND, M. Fabien CHIPPEAUX, M. Gilles RIGOULOT, M. Jacques PELLICIOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Gérald GROSCLAUDE, M. Patrick CORONEL, M. Stéphane PETREQUIN, M. Charles HAYECK, Mme Léa LEMOINE, M. Christian TOITOT, M. Pascal PAVILLARD, Mme Dominique FATON, M. Christophe CAPELLI, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Lise VURPILLOT, M. Armando LOPES, Mme Dominique DANGEL, M. Thierry MAILLOT, Mme Nadine MERCIER, M. Damien GUILLAUME, M. Frédéric PATOIS, M. Jean-Claude FILIPPONI.

M. Jérôme FORESTI (suppléant Mme Sandrine FLENET), Mme Julie GUILLEGOZ (suppléant Mme Gladys DEUSCHER), Mme Marie-Estelle SIMON (suppléant M. Mickaël VIATTE-FLACHAT).

ABSENTS, EXCUSES :

Mme Agnès MARTIN (pouvoir à Mme Nelly LANGLOIS), M. Jean-Luc MARTINO (pouvoir à Mme Sophie RADREAU), M. Christophe DALONGEVILLE (pouvoir à M. Jacques PELLICIOLI), M. Philippe POURCHET (pouvoir à M. Alain SYLVANT), M. Marc TIROLE (pouvoir à M. Jean FRIED), Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER (pouvoir à M. Jean-Louis NORIS), M. Etienne DAVID (pouvoir à M. Michel BOILLON), M. Robert GRILLON (pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI), Mme Marie-Noëlle BIGUINET (pouvoir à Mme Christine SCHMITT), Mme Ghenia BENSOU (pouvoir à M. Karim DJILALI), M. Eric LANCON (pouvoir à Mme Mélanie DAF), M. Eric BOONE (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), Mme Anais CHOULET (pouvoir à Mme Nadine BERGER), M. Stéphane CAYET (pouvoir à M. Mathieu GAGLIARDI), M. Dominique BOUVERESSE (pouvoir à M. Pierre-Aimé GIRARDOT), M. Anselme DESMIRAZ (pouvoir à M. Serge DELFILS), M. Christian HIRSCH (pouvoir à M. Gilles DA COSTA).

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE Léa

DELIBERATION N° C2026/89

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2025

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été établi pour l'année 2025.

Ce rapport doit faire l'objet :

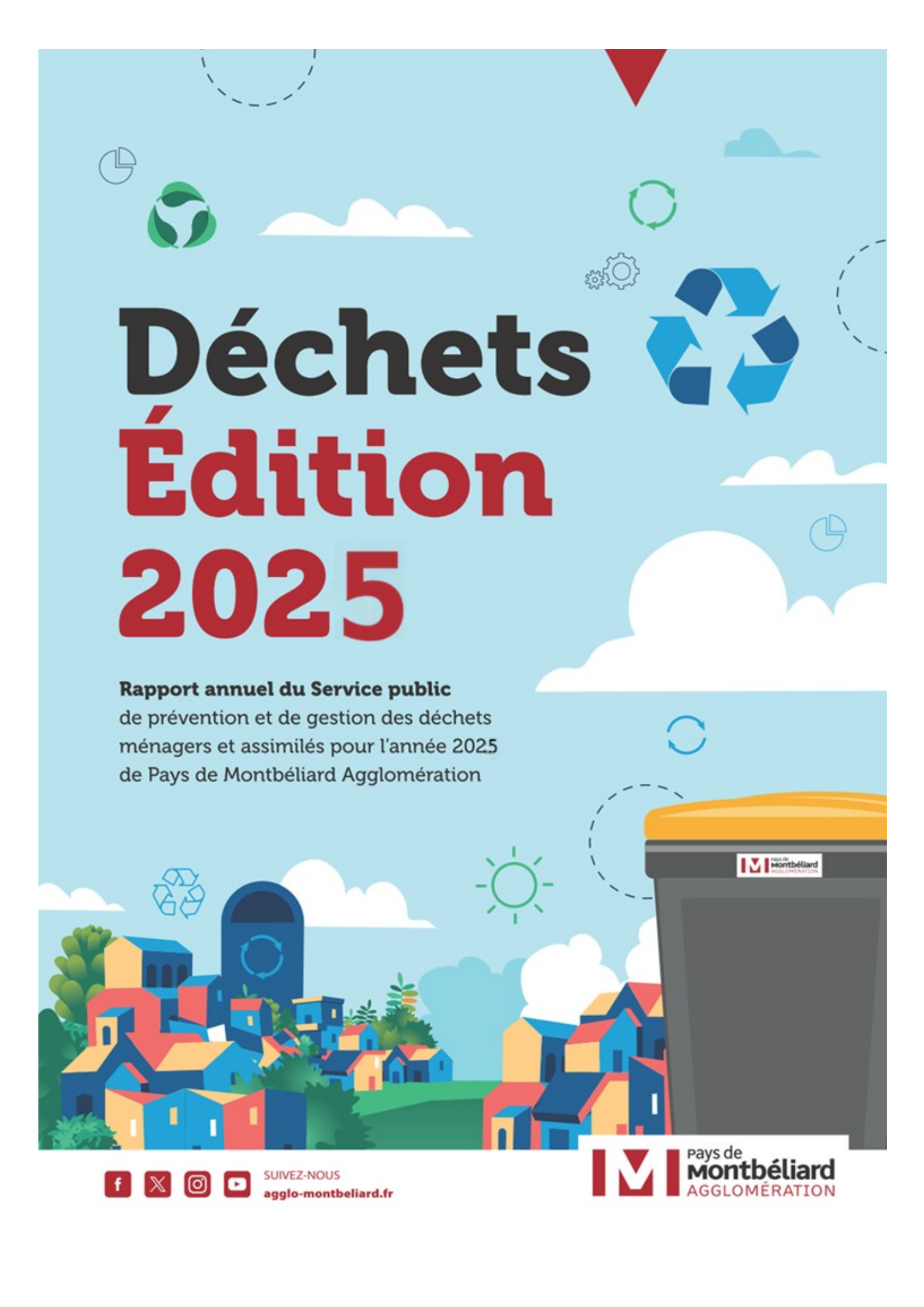
- d'une présentation au Conseil de Communauté,
- d'une intégration au rapport d'activités de Pays de Montbéliard Agglomération, prévu à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales que les Maires doivent porter à la connaissance des Conseils Municipaux,
- d'une transmission à Monsieur le Préfet,
- d'un « porter à connaissance » du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les conditions prévues dans les deux premiers alinéas de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (mise à disposition du public en mairie ou par voie électronique, avis de cette mise à disposition par tout moyen de publicité).

Décision(s) :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel figurant en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, prend acte du rapport proposé.

DELIBERATION N° C2026/89 TRANSMISSION SOUS-PRÉFECTURE LE : 01/07/2026 ID TÉLÉTRANSMISSION : 025-200065647-20260625-123416-DE-1-1 PUBLIÉE LE : 01/07/2026 Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.	"Ont signé au registre les membres présents" POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Pour le Président et par délégation, La Directrice Générale des Services,  Aline PELLET
--	--



Déchets Édition 2025

Rapport annuel du Service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés pour l'année 2025
de Pays de Montbéliard Agglomération



SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr



pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

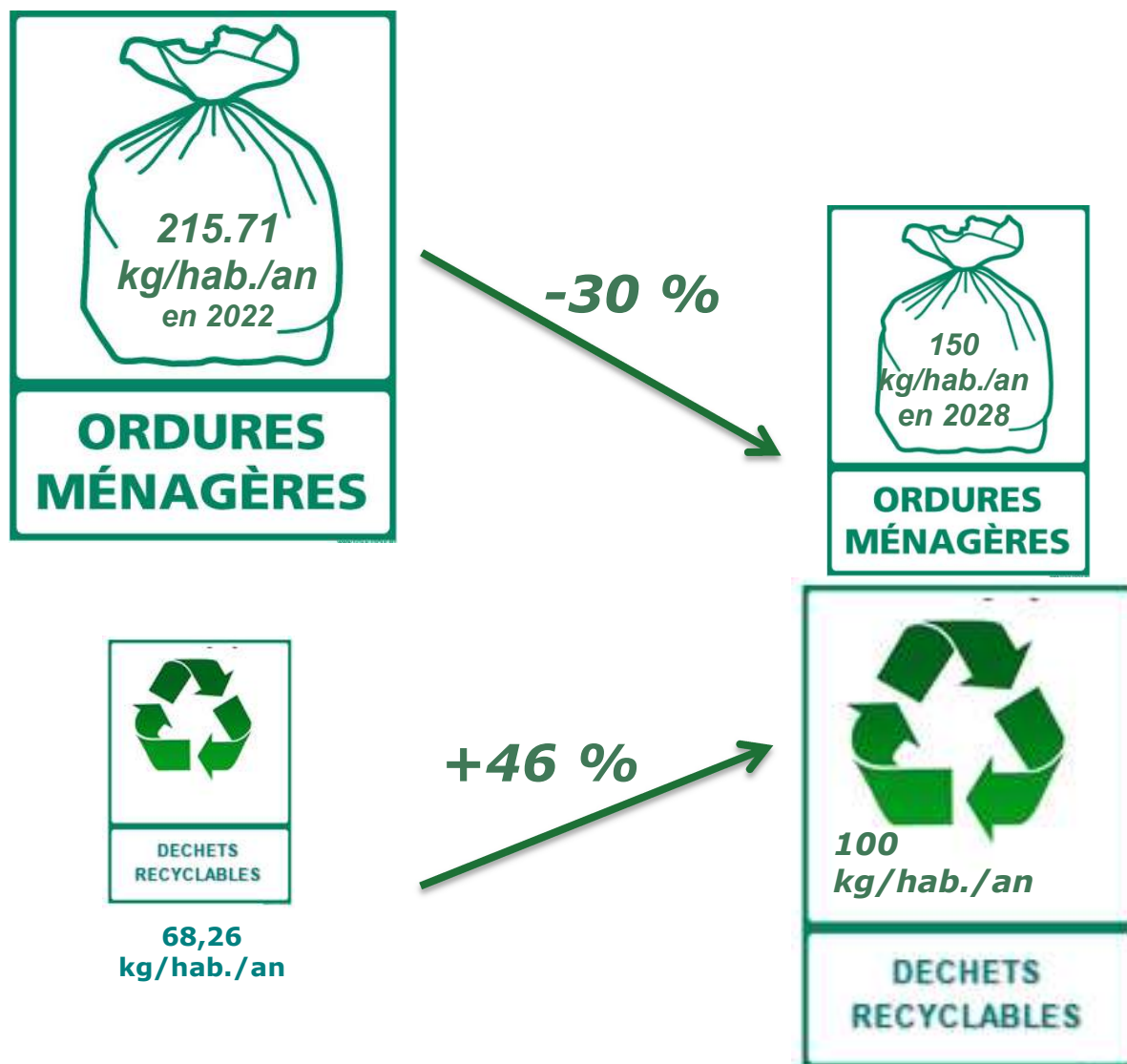
PRINCIPALES ACTIONS 2025 :

- Déploiement de la dotation en bacs jaunes de l'hypercentre de Montbéliard (zone test, puis généralisation).
- Equipement des conteneurs enterrés en habitat vertical de sonde de remplissage afin de facturer au plus juste les collectes.
- Mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries : menuiseries vitrées, plastiques, articles de bricolage et jardinage, outillage du peintre ...
- Achèvement de la restructuration de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Montbéliard en Unité de Valorisation Energétique (UVE).
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents.

DEUX OBJECTIF POUR LES ANNEES A VENIR :

- 1- Maîtriser les quantités d'Ordures Ménagères résiduelles prises en charge par le service et incinérées, et augmenter la part de déchets recyclés et valorisés

Rappel des objectifs fixés en 2022 dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :



- 2- Optimiser les dépenses et maîtriser les coûts, pour atteindre l'équilibre budgétaire du service

Pour y parvenir la collectivité s'appuiera sur :

- une tarification incitative (REOMi),
- la généralisation de la collecte des déchets d'emballage recyclables en bacs jaunes,
- le tri à la source des biodéchets,
- la modernisation des déchèteries, permettant le développement de nouvelles filières,
- la communication, la prévention et les nouvelles technologies.

Elle ambitionne également de continuer à améliorer les conditions de travail des agents.

PRESENTATION

Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers des 139 653 habitants de ses 73 communes membres, suivant les modalités décrites dans le règlement intercommunal de collecte et traitement des déchets approuvé le 21 décembre 2023.

Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilés, des déchets d'emballages ménagers et papiers recyclables et des encombrants sont mises en place.

Plusieurs Points R ont été également maintenus sur le territoire afin de permettre la collecte sélective par apport volontaire du verre, du papier et du carton. Ils ont été complétés par un réseau de biobornes permettant la collecte des biodéchets alimentaires.

6 déchèteries fixes et 1 déchèterie mobile sont également gérées en régie pour proposer aux habitants un exutoire à leurs déchets divers à moins de 15 minutes de leur domicile.

	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Biodéchets	Autres dont encombrants
Collecte en porte à porte	✓	✓			✓
Apport volontaire		✓	✓	✓	
Déchèteries		✓	✓		✓
Compostage à domicile				✓	

Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération au travers de services en régie (compostière) ou au travers de contrats avec des prestataires et les filières agréées.

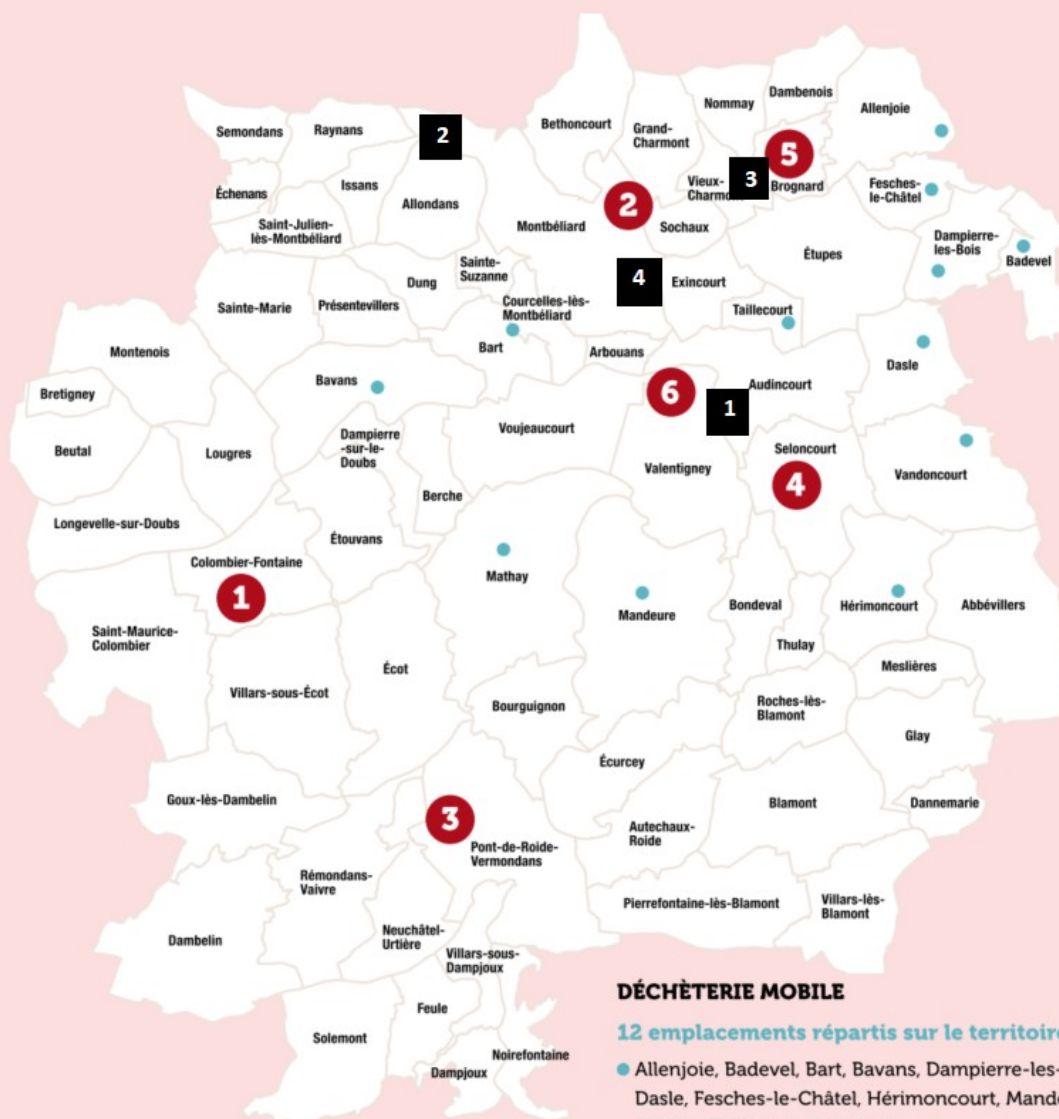
Sites et moyens techniques

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose de plusieurs équipements :

- **Le site de la Charmotte** à Voujeaucourt qui comprend :
 - o des locaux administratifs et sociaux,
 - o 1 quai de transfert des déchets recyclables permettant d'optimiser les transports,
 - o 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc de véhicules composé d'une cinquantaine de poids Lourds et engins.
- **6 déchèteries fixes et 1 mobile** accessibles aux foyers redevables de la REOMi et sans limitation via une carte d'accès. Conçues pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.
- **1 compostière** à Vieux-Charmont permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.
- **1 centre de transfert des encombrants** à Montbéliard permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants, avant valorisation.
- **1 Unité de Valorisation Energétique** à Montbéliard permettant l'incinération des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, avec production d'énergie et de chaleur.

Pays de Montbéliard

AGGLOMÉRATION



DÉCHÈTERIE MOBILE

12 emplacements répartis sur le territoire

• Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeuve, Mathay, Taillecourt, Vandoncourt

DÉCHÈTERIES FIXES

- 1 COLOMBIER-FONTAINE**
Rue de Saint-Maurice
- 2 MONTBÉLIARD**
La chiffogne
Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

- 3 PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS**
Route de Dambelin
- 4 SELONCOURT**
Route de Bondeval

- 5 VIEUX-CHARMONT**
Route de Brognard
(A36, sortie 10 Brognard)
- 6 VOUEJAUCOURT**
Rue de la Charmotte
(près de la CTPM)

1 Direction Collecte et traitement des déchets
La Charmotte
25420 VOUEJAUCOURT

2 Centre de transfert des encombrants
Route d'Allondans
25200 MONTBÉLIARD

3 Compostière
65 rue de Brognard
25600 VIEUX-CHARMONT

4 Usine d'incinération des ordures ménagères
Rue du champ du cerf
25200 MONTBÉLIARD

Le parcours des déchets des habitants de Pays de Montbéliard Agglomération

À chaque déchet sa solution



Si vous disposez d'un jardin, ayez le réflexe compostage

Déchets de jardin



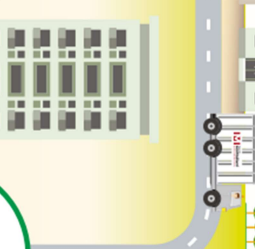
Emballages en verre



Ordures ménagères



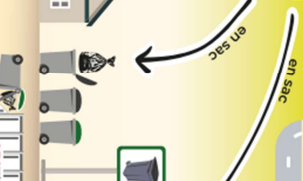
Usine de recyclage du verre dans les Vosges



Emballages papier et métal



Emballages plastique et métal



Petits cartons



Cros cartons



Non compostables



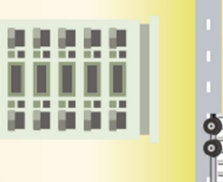
Compostables



Emballables



Toxiques



Sans aucun sac plastique



BIOBORNES

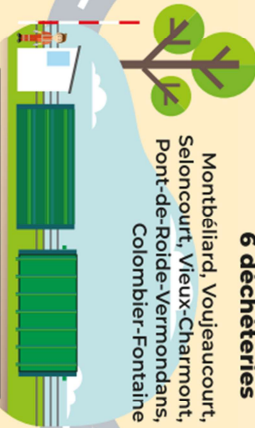


Usine de méthanisation AGRIVALOR (Alsace)
Production de chaleur et d'électricité

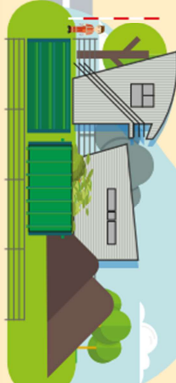


6 déchèteries

Montbéliard, Voujeaucourt, Seloncourt, Vieux-Charmont, Pont-de-Roide-Vernondans, Colombier-Fontaine



Compostière de Vieux-Charmont
Vente de compost et de composteurs



Unité de Valorisation Énergétique de Montbéliard
Incinération des ordures ménagères
Production d'électricité et de chaleur pour le chauffage urbain



Centre de tri du SYTEVOM de Noidans-le-Ferroux (Haute-Saône)

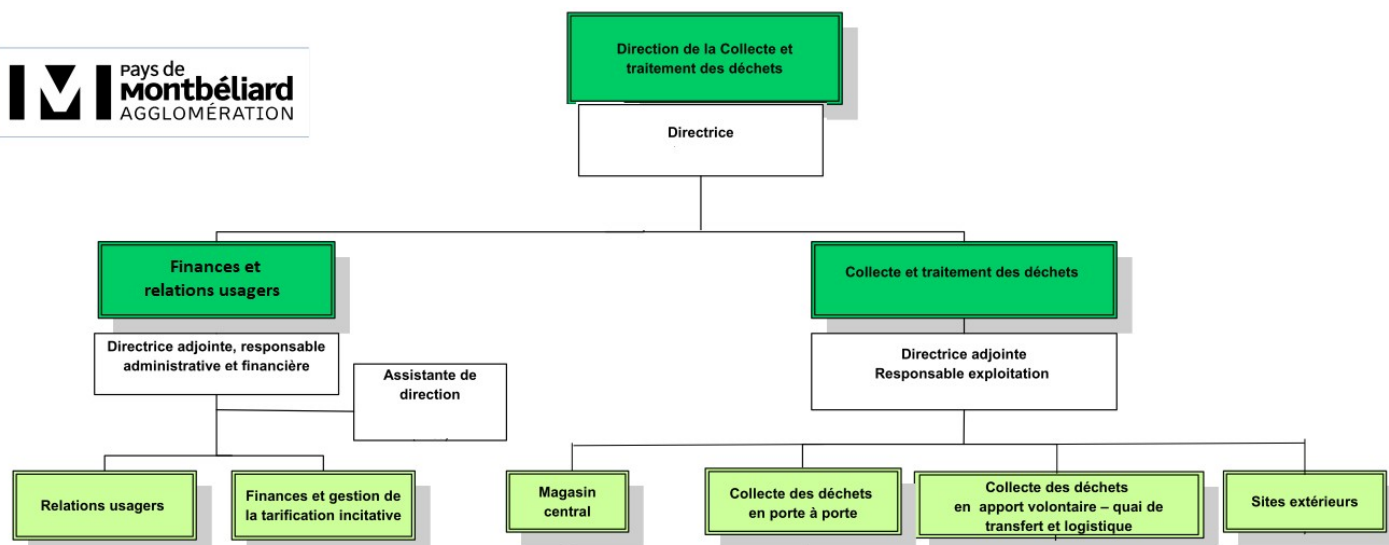


FILIÈRES DE RECYCLAGE en France et en Europe



Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Les moyens humains



Au 31/12/2025, la Direction de la collecte et du Traitement des déchets emploie 136 agents (134 ETP) pour assurer la collecte et le traitement des déchets,

- dont 110 hommes et 26 femmes,
- dont 4 agents de catégorie A, 5 de catégorie B et 127 de catégorie C.

6 agents de la Direction de l'environnement interviennent également sur le volet Communication / Sensibilisation / Prévention.

1 agent rattaché à la Direction générale assure le suivi des travaux et contrats liés à l'UVE et le suivi des travaux d'aménagements de sites extérieurs (50 % de son temps).

	Agents	Responsables
Collecte en porte à porte	54	4
Collecte en apport volontaire, transfert et logistique	17	1
Sites extérieurs	41	3
Administration	13	3
TOTAL Direction Collecte et Traitement	136	
Communication	5	1
Suivi UVE et travaux	0.5	
TOTAL mobilisé pour le service	142.5	

Au bilan, 5 718 jours d'absences ont été enregistrés (tous motifs confondus hors congés et récupérations) soit un **taux d'absentéisme de 13.25 %**, en nette baisse par rapport à 2023 (-6 % / 2024 et -21 % / 2023).

78 % des jours d'absence sont liés à des arrêts maladie. On comptait d'ailleurs en 2025, 5 agents en Congé Longue Durée ou en Congé Longue Maladie. 9 % des jours d'absence sont liés à des accidents du travail ou de trajet (+10 %).

Pour pallier ces absences, les périodes de congés et les surcroûts de travail ponctuels, la Direction a recours à plusieurs solutions :

- aux heures supplémentaires effectuées par les agents de la direction et d'autres directions,
- à des emplois saisonniers d'été (25 personnes),
- à des personnels en contrats temporaires (centre de gestion) à hauteur de 13.5 agents par mois en moyenne sur 2025,
- à des stagiaires scolaires ou en insertion professionnelle (229 jours en 2025).

Hygiène et sécurité

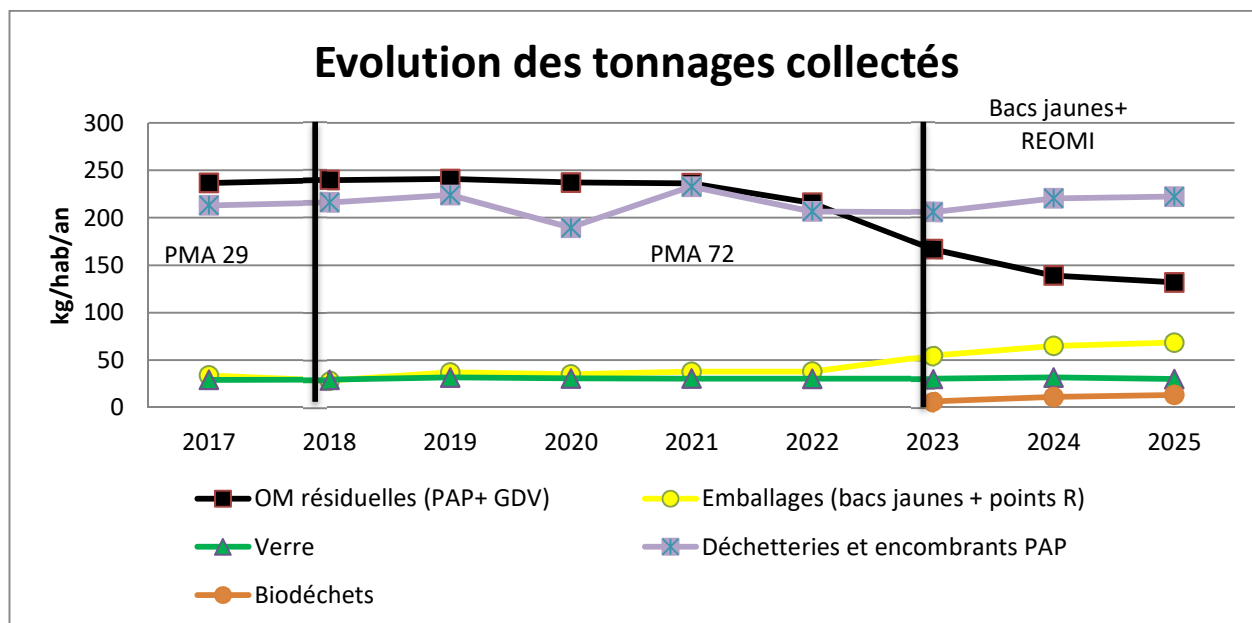
Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents. Les opérations menées par le service prévention ont porté sur :

- l'organisation de groupes de travail,
- le suivi des remarques faites par l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) et les membres de la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT),
- le suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- la rédaction de la lettre d'information « Flash Accident »,
- la gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- l'aménagement des horaires des agents en fonction des conditions climatiques,
- ...

Concernant les éléments sur la sécurité au travail, la Direction compte 20 accidents du travail en 2025.

INDICATEURS TECHNIQUES

Evolution des ratios de déchets ménagers pris en charge par le service depuis 2010 (en Kg/hab./an)



Les résultats de l'année 2025 montrent :

- Une tendance à la baisse du niveau de production totale des déchets, atteignant **466 kg/hab./an**, soit 5 % de moins par rapport à 2024 et une baisse de 9 % depuis 2017. Cette évolution répond aux objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets ménagers pour 2025 (être en deçà de 475 kg/hab./an en 2025), mais la réduction doit encore se poursuivre pour atteindre l'objectif 2031 (être en deçà de 448 kg/hab./an).
- Une diminution des ordures ménagères résiduelles, qui s'établit à **132 kg/hab./an (-5 %)**, ce qui dépasse l'objectif fixé au Plan local de Prévention des déchets pour 2028 (150 kg/hab./an).
- Une augmentation des tonnages d'emballages ménagers et verre, qui atteignent en cumulé **98.6 kg/hab./an (+2 %)**, ce qui reste encore en deçà de l'objectif fixé au PLP pour 2028 (100 kg/hab./an).
- Une augmentation de 1 % des volumes confondus de déchets pris en charges en déchèterie et dans les collectes d'encombrants, atteignant 222 kg/hab./an. **Ce flux sera à suivre en priorité pour les années à venir, si l'on veut obtenir une baisse de production totale de déchets.**

Collectes en porte à porte

Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée en régie sur les 73 communes, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles des 139 653 habitants ainsi que les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes.

18 191
tonnes

130,26
kg/hab./an

-5 %/2024



Moyens :

- 53 842 bacs gris + 49 conteneurs enterrés
- 19 bennes et 3 camions plateau

Descriptif :

- Bac gris, soumis à la REOMi
- Fréquence de collecte variable de 2 fois par mois pour les particuliers à 3 fois par semaine pour certains établissements de soins...

Les déchets d'emballages et papiers recyclables

Compétence exercée en régie sur les 73 communes, pour la collecte des déchets d'emballages et papiers recyclables des 139 653 habitants.

8 127,52
tonnes

58,20
kg/hab./an

+ 3 %/2024



Samuel COULON

Moyens :

- 50 494 bacs jaunes + 15 conteneurs enterrés jaunes et 25 conteneurs enterrés monoflux (cartons, papier, flaconnage et verre)
- 19 bennes

Descriptif :

- Mise en place des bacs jaunes de l'hyper-centre de Montbéliard.
- Fréquence de collecte variable de 2 fois par mois pour les particuliers à 1 fois par semaine pour les collectifs et hypercentres d'Audincourt et Montbéliard.

Encombrants /Ferraille/DEEE

Compétence exercée en Régie à raison de 2 collectes par an pour tous les usagers des 73 communes depuis 2023 (hors habitat collectif desservi une à deux fois par mois).



*dont 597,72 tonnes d'encombrants
72,88 tonnes de ferraille
15,1 tonnes de déchets électriques
et électroniques (DEEE)

Moyens :

- 3 bennes renforcées
- 3 camions plateaux



Samuel Coulon

Descriptif :

- Fréquence de collecte variable de 1 par semestre (particuliers) à 2 collectes par mois (collectifs).
- Pour les particuliers, la collecte se fait après réservation sur appel et par Internet.
- 1 954 demandes d'enlèvements en porte à porte en 2025. (994 en 2024).

Cartons

Compétence exercée en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard uniquement.



Moyens :

- 2 bennes
- 52 bacs cartons

Descriptif :

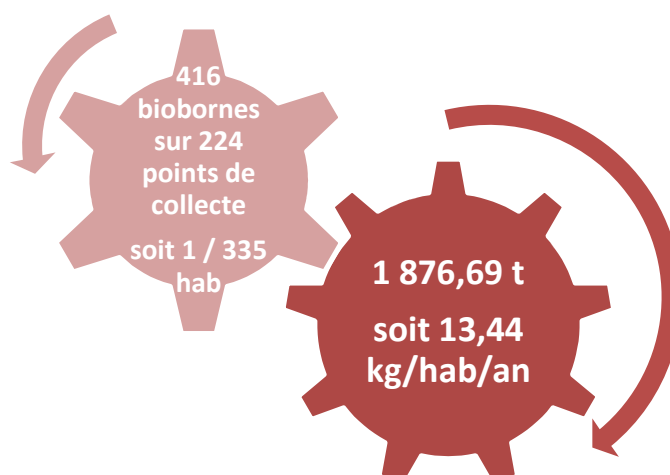
- 1 collecte par semaine sur les secteurs Hyper centre, Petite Hollande et Pied d'Egouttes

Au total, 312 520 kilomètres ont été parcourus par les services de PMA dans le cadre des collectes en porte à porte.

Collectes en apport volontaire

Collecte des biodéchets

Après une expérimentation lancée en juillet 2019, ce service a été mis en place sur les 73 communes (139 653 habitants desservis) pour répondre à l'obligation réglementaire qui impose de fournir aux habitants la possibilité de trier à la source les biodéchets.



+ 20 % / 2024

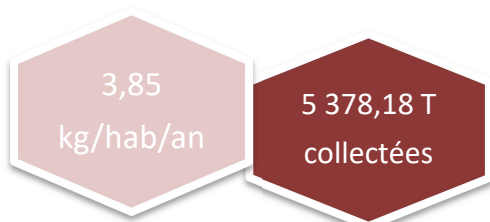
Points Recyclage

Depuis fin novembre 2023, avec le passage au bac jaune, les points recyclage ont été progressivement retirés. Sont conservés 49 points recyclage (dont certains enterrés) et 91 points verre isolés, répartis sur les 73 communes de l'agglomération.

Un point R est équipé d'au moins :

- un conteneur verre,
- un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...),
- un conteneur cartons,
- un conteneur accueillant les emballages ménagers allant dans le bac jaune : bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols ...),

Certains points recyclage sont équipés d'un conteneur à huile moteur usagée (communal) ou de conteneurs à vêtements gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .



Stable par rapport à 2024

Tonnages des matériaux collectés en apport volontaire :

Matériaux	2024	2025	Evolution 2024/2025
Verre (points R + sites isolés)	4 173,95 T	4 200 T	+0,62 %
Papiers	349,64 T	444,32 T	+27,08 %
Cartons (hors déchèteries)	422,60 T	347,64 T	-17,73 %
Flaconnages	422,38 T	386,22 T	-8,56 %
TOTAL	5 368,57 T	5 378,18 T	+0,18 %

Moyens :

	Verre	Flaconnages/Jaunes	Papiers	Cartons	TOTAL
Nombre de conteneurs	430	61/28	51	70	640
/hab.	1/324 hab.	1/1 569 hab.	1/2 738 hab.	1/1 995 hab.	

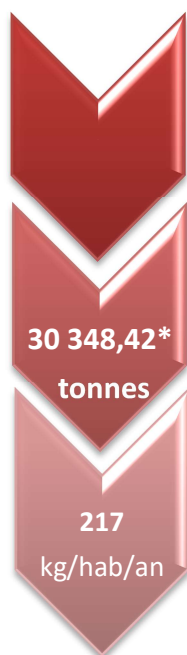
- Collecte effectuée en régie.
- 4 PL équipés d'une grue auxiliaire.

Descriptif :

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine.
- Des sondes ont été installées dans chaque conteneur. Ainsi, depuis 2024, la collecte des conteneurs d'apport volontaire est réalisée en fonction du taux de remplissage, ce qui a permis d'optimiser le tonnage de verre collecté ainsi que la consommation de carburant.

Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



- 6 déchèteries fixes
- 1 déchèterie mobile

Les tonnages
sont stables

• + 0,53 % / 2024



*NOTA *: ces tonnages n'intègrent pas les apports effectués par les habitants de PMA résidant dans une commune limitrophe de la déchetterie de Désandans, gérée par le SYTEVOM*



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine

Déchèteries fixes

- Fonctionnement

Les déchèteries fixes sont ouvertes gratuitement aux particuliers des 73 communes de l'agglomération, redevables de la REOMi, sur présentation d'une carte d'accès, et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités) hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine.

- Horaires d'ouverture au public

		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 - 17h45	13h30 - 17h15
	Mercredi et vendredi	9h00 - 12h00 14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00 - 12h00 14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15

Du 15/07 au 15/08 et en période d'alerte canicule, les horaires des sites extérieurs sont systématiquement aménagés pour s'adapter aux fortes chaleurs : ouverture de 7h45 à 14h30. Les horaires de « canicule » ont été déclenchés du 30/06 au 12/07 et du 18/08 au 23/08 inclus.

- Equipement

Les déchèteries fixes sont équipées de bennes, box et conteneurs permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf. tableau).

Déchèterie mobile

- Fonctionnement

La déchèterie mobile est ouverte gratuitement aux particuliers des 73 communes de l'agglomération, redevables de la REOMi, sur présentation d'une carte d'accès et aux communes sur conditions, en fin de permanences.

- Horaires d'ouverture au public et fréquence de passage

70 à 80 permanences de déchèterie mobile sont organisées par an, réparties sur 12 communes.

Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	13h00 - 17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	Été : 15h00 - 18h00	Hiver : 14h00 - 17h00

Les communes concernées sont desservies de 2 permanences par an à 2 permanences par semaine.

73 /an	18 /an	12 /an	6 /an	4 /an	2 /an
1 commune	2 communes	4 communes	2 communes	2 communes	1 commune
Mathay	Bavans Dampierre les Bois	Badevel Bart Fesches le Châtel Mandeure	Hérimoncourt Dasle	Allenjoie Taillecourt	Vandoncourt

- Equipement

- 1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

La déchèterie mobile accepte la plupart des déchets autorisés en déchèteries fixes à l'exception des gravats et des nouvelles filières sélectives.

Fréquentation moyenne stable



Déchèterie mobile – benne compartimentée

Produits acceptés en déchèteries et tonnages - Année 2025

PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
ABJ Thermiques*	20,254	Ecologic	
ASL*	19,799	Ecologic	
Batteries	23,845	Entreprise E3R	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	4 688,73	Entreprise E3R	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	946,6	PAPREC/Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	1,956	Printerre	Valorisation matière/réutilisation
DDS **	211,3	Eco DDS/ Chimirec/Triadis	Valorisation matière/régénération
DEA*	1 820,60	Ecomaison	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Déchets verts	7 259,28	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEEE*	1 017,36	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	3 924,88	CTM/ UIOM (Valinée) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	7 591,21	Carrière d'Argiésans/ Recycl'Est	Comblement /Concassage
Huile de friture	15,435	Quatra	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	64,022	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Menuiseries	134,04	Valobat	
Métaux	1 485,205	Emmaüs/Entreprise E3R	Valorisation matière/réutilisation
Piles	10,957	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plastiques durs	154,38	Valobat	
Plâtres	558,44	Ritleng revalorisations/Valobat	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Polystyrène	5,7	Emmaüs	Valorisation matière
Pneus	266,04	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Néons et lampes	5,616	Recylum	Valorisation matière/régénération
Radiologies	1,46		
Vêtements	121,314	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
TOTAL	30 348,42 tonnes		

(*) ABJ Thermiques : Articles de bricolage et jardinage thermiques, ASL : Articles de Sport et Loisirs, DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(**) DDS : Déchets Diffus Spécifiques dont 121,045 tonnes récupérées gratuitement par l'éco-organisme Eco DDS et 90,258 tonnes traitées par un prestataire privé.

Unités de traitement des déchets

Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Montbéliard

(Ancienne Usine d'Incinération des Ordures Ménagères)

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD
Date d'ouverture : Octobre 1988
Descriptif : Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéa Energie) jusqu'en 2041.
La chaleur produite est valorisée en électricité et orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande et des Portes du Jura à Montbéliard.
L'usine a été rénovée en 2024-2025 pour devenir une unité de valorisation énergétique.

Déchets entrants

28 548 T

(28 055 T en 2024)

Ordures ménagères résiduels

18 486 T provenant de PMA
(environ – 6,3% par rapport à 2024)

Encombrants
5 240 T

Déchets industriels
3 295 T

Déchets des services communaux
1 527 T

Centre de traitement

**Unité de Valorisation
Énergétique**

1 seul four 4 T/h
(2 000 kcal/kg)

**Travaux de rénovation
Terminés en 2025**

Produits sortants

16 575 T

(13 490 T en 2024)

Chaleur valorisée
8 747 MWh

Electricité produite
569 MWh

Mâchefers mis en maturation
2 778 T

REFIOM en CET
510 T

Ferrailles valorisées
80 T

Déchets détournés lors des
travaux
13 207 T



Bicarbonate
217 T
Charbon actif
21 T
Urée
32 500 Litres

Quai de transfert des flaconnages



Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT
Date d'ouverture : Mai 2016
Descriptif : En 2016, et afin d'optimiser les transports vers le centre de tri des emballages ménagers du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, de 3 trémies (dont une double), de 4 compacteurs fixes et de 22 caissons de transport.

Déchets entrants

8 513,74 T

(8 306 T en 2024)

Flaconnages
issus des points R
386,22 T
et contenu du bac
jaune
8 127,52 T



+2,50 % / 2024

**Stockage et
Transport vers le
centre de tri du
SYTEVOM pour
traitement dans le
cadre d'une
convention de
coopération**

Produits sortants

8 115,53 T

(7 574 T¹ en 2024)

<i>Cartons (EMR)</i>	<i>1 816,16 T</i>
<i>Papiers (JRM)</i>	<i>1 390,20 T</i>
<i>GM</i>	<i>293,44 T</i>
<i>Acier</i>	<i>249,30 T</i>
<i>Alu et petits alus</i>	<i>200,80 T</i>
<i>Plastiques</i>	<i>1 774,60 T</i>
<i>(=Flux développement, Films, MIX Pehd PP, PET Clair)</i>	
<i>PCC 5.03 (ELA) *</i>	<i>176,68 T</i>
<i>Refus</i>	<i>2 214,35 T</i>
Taux de refus	26,01 % (27 % en 2024)

1 : La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte = perte de poids subie par une marchandise lors de son transport

Centre de tri et transfert des encombrants

Localisation : Montévillars - Route d'Allondans - 25200 Montbéliard

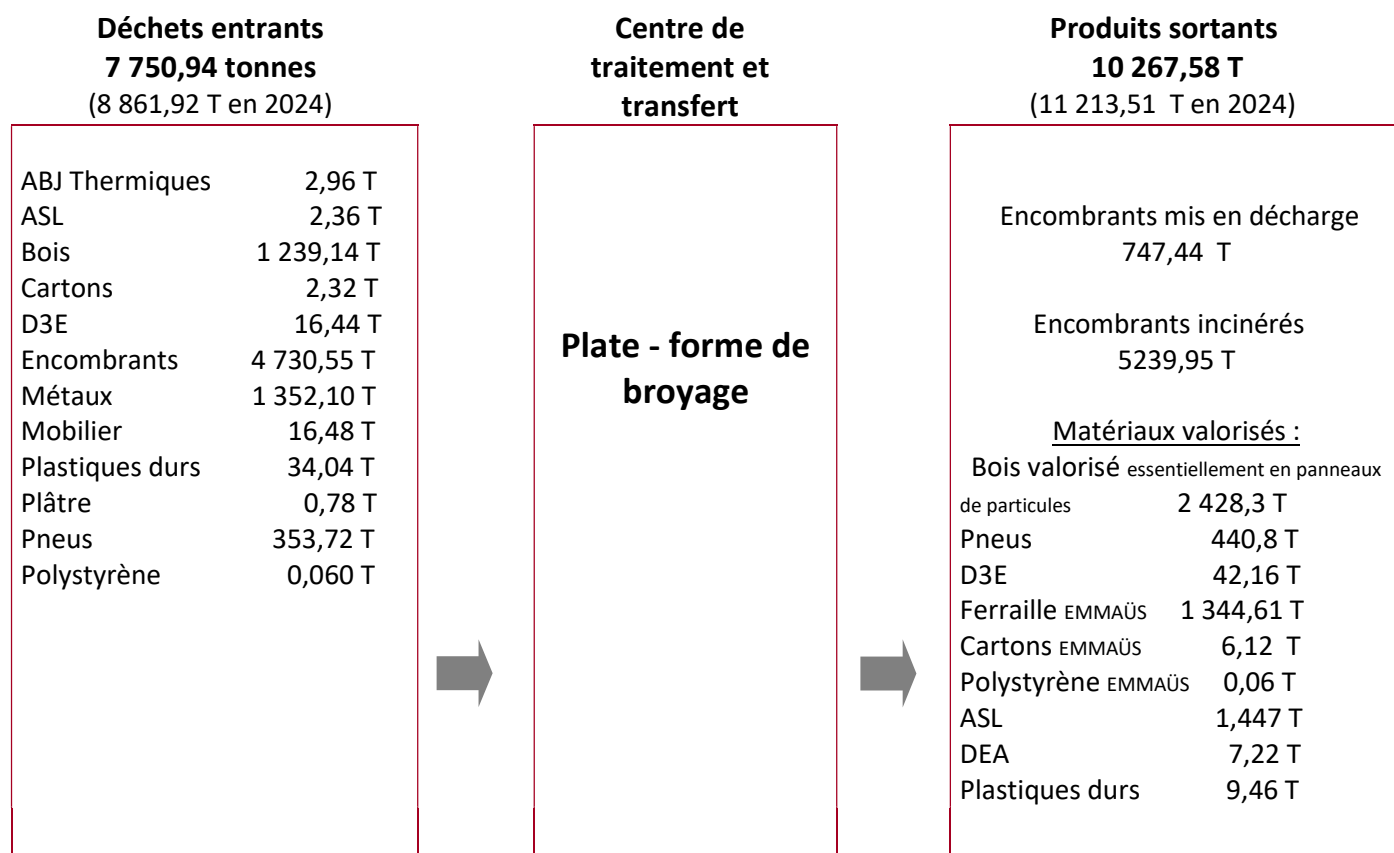
Date d'ouverture : 2003

Descriptif :

Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

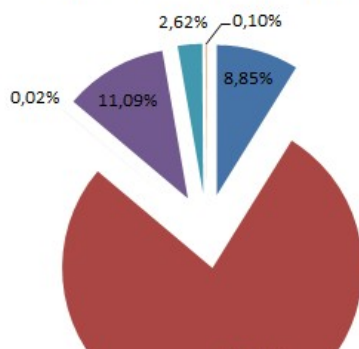
Les déchets non recyclables sont majoritairement broyés afin de pouvoir, soit être incinérés à l'UVE, soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.



*déchèteries fixes + déchèterie mobile

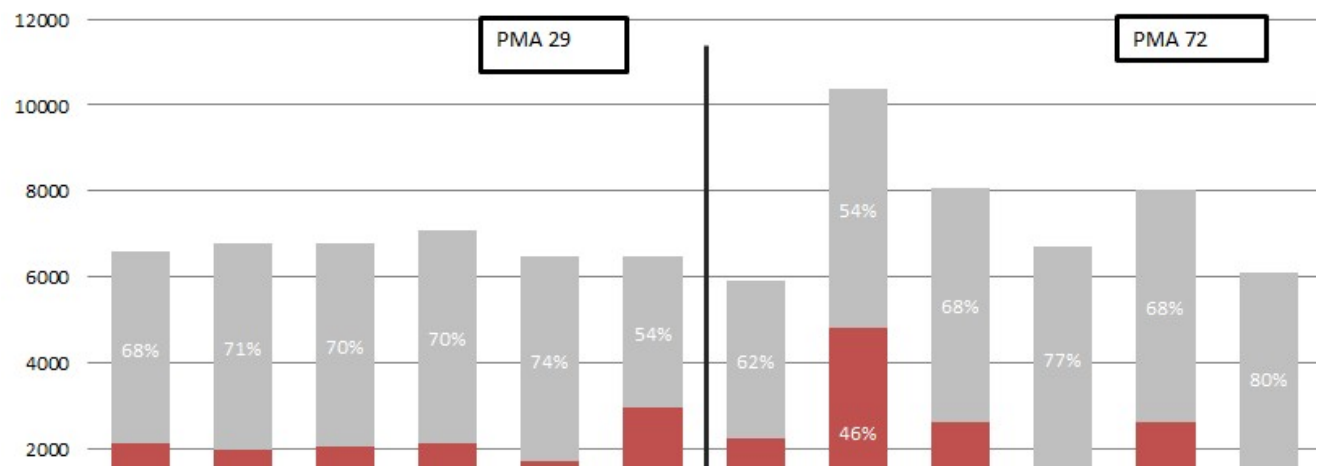
La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

Répartition des dépôts par apporteurs - Année 2025



Rappel : La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers, non dangereux et non inertes mis en CET, de -30 % entre 2010 et 2020 et -50 % d’ici 2035.

Evolution des encombrants mis en décharge et incinérés depuis 2011 (en tonnes)

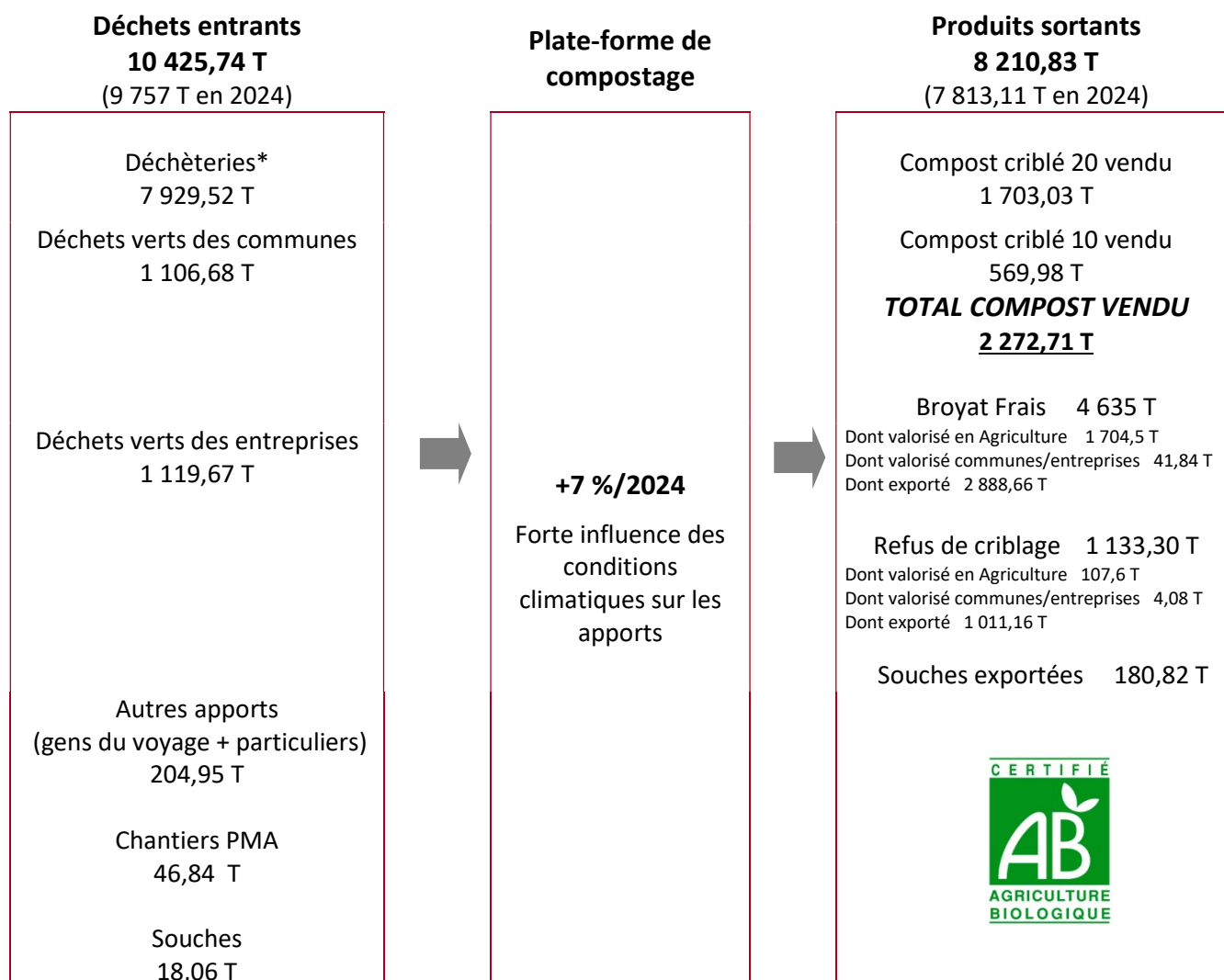


Avec moins de 800 tonnes de déchets enfouis, cet objectif est atteint en 2025.

Compostière

Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont
Date d'ouverture : 1994
Descriptif :

Accueille les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.



*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock

Dans le cadre du partenariat établi avec l'association d'insertion ERIGE, des sacs de compost (20 l) ont été vendus sur les déchèteries de l'agglomération et le site des Jardins d'Idées à Bavans, durant la période allant de mars à octobre 2025.

Autres services aux administrés

Centre d'appel

**Près de 56 000 appels
téléphoniques (- 15 % par
rapport à 2024)**

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives à/aux :

- la mise en place, la facturation et le paiement de la REOMi,
- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs,
- demandes de réparations de bacs,
- demandes de changement de volume de bacs,
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets,
- ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets.

Type de réclamations	Traitées par	Nb de tickets traités 2024	Nb de tickets traités 2025
Réclamation REOMI (particuliers)	Accueil -> gestionnaires REOMi	7 227	6 235 (-14 %)
Réclamation habitat collectif	Accueil -> référent collectifs	441	244 (- 44 %)
Réclamation de professionnels et communes	Accueil -> Référent professionnels / communes	133	341 (+ 156 %)
Réclamation via le portail usagers	Usager -> Gestionnaires + référents	2 083	1 490 (-28 %)
Réclamation via le site internet PMA (formulaire particulier)	Usager -> gestionnaires		1 277
Réclamation via le site internet PMA (formulaire professionnel)	Usager -> Référent professionnel		45
TOTAL		9 884	9 632 (-3 %)

Viennent s'ajouter :

- les réclamations téléphoniques (transmises par le siège de PMA ou les appels directs des usagers aux gestionnaires)
- les réclamations par mails, envoyés directement par les usagers aux gestionnaires.

La prévention et les nouvelles filières de valorisation

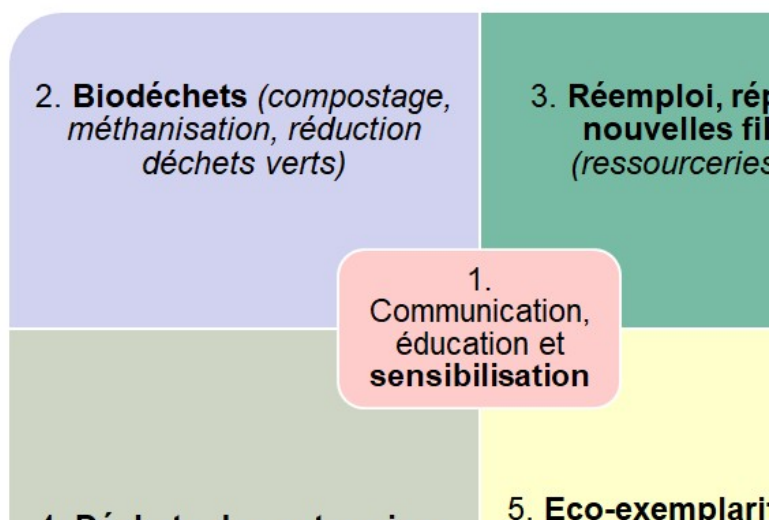
La prévention des déchets

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. La prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air Energie** de PMA (approuvé le 26 juin 2025) et conditionne la labellisation de PMA en tant que **Territoire Engagé pour la Transition Écologique**.

Le Plan Local de Prévention (PLP) est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 (décret n°2015-662 du 10 juin 2015). Il constitue un **outil structurant des politiques déchets** de la collectivité, dans une dynamique d'**économie circulaire**.

Il s'agit d'une **démarche co-construite à l'échelle du territoire**, associant les élus locaux, les acteurs institutionnels, économiques et associatifs, ainsi que la société civile à travers sa Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES).

Le **PLP actuel**, couvrant la période **2022-2027**, a été adopté par délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2023. Le programme d'actions comporte **17 actions** sur les cinq axes stratégiques suivants :



La CCES s'est réunie le **20 juin 2025** au siège de PMA afin de faire un point étape avec les différents partenaires. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Les faits marquants en 2025

Les services mis à disposition des habitants pour réduire leurs déchets ont beaucoup évolué depuis 2023 avec :

- la mise en place de la **redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2024**,
- la mise en place de la collecte des emballages recyclables en **bacs jaunes dès mars 2023**,
- la mise en place de la collecte des biodéchets alimentaires en biobornes étendue à toute l'agglomération en 2024.

2025 a été marquée par la **mise en place des bacs jaunes dans le centre-ville de Montbéliard** avec une phase expérimentale de février à juin 2025 sur l'axe des rues Bourg Vauthier / Schliffe / Quai des Tanneurs / Rue des Tanneries / Rue de la planchette.

Des bacs jaunes collectifs accessibles à tous se sont avérés peu adaptés du fait des trop nombreuses incivilités (dépôts sauvages, erreurs de tri importantes). Après enquête de terrain auprès de chaque

habitation par les ambassadeurs du tri, il a été décidé de doter tous les immeubles de bacs jaunes pour ceux qui avaient la place de les stocker (correspond à la majorité des cas) et de maintenir les points recyclage « historiques » pour les quelques habitations ne pouvant pas remiser un bac jaune.

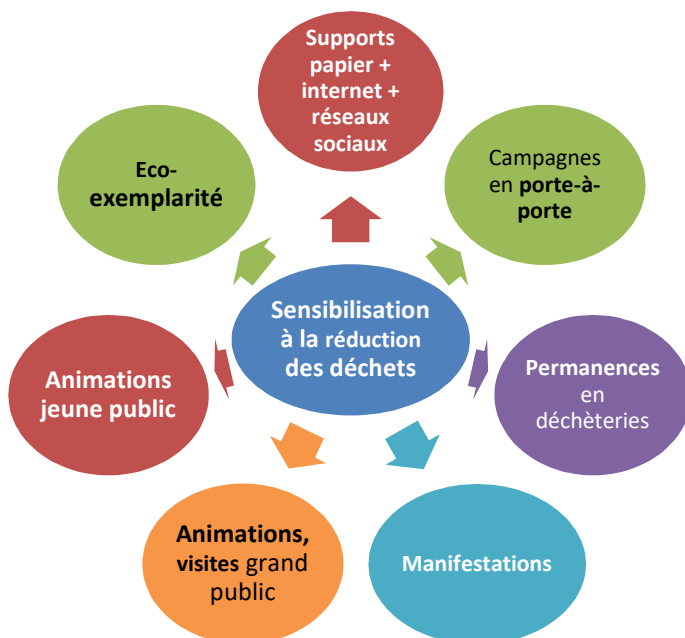
La sensibilisation de terrain et la communication ont été renforcées, en collaboration étroite avec la ville de Montbéliard, avec une attention particulière portée sur les commerçants du centre-ville.



Les bacs jaunes collectifs dans la zone-test du centre-ville de Montbéliard

Axe 1 - La communication et la sensibilisation

Par quels biais est menée la sensibilisation ?



❖ Les moyens humains :

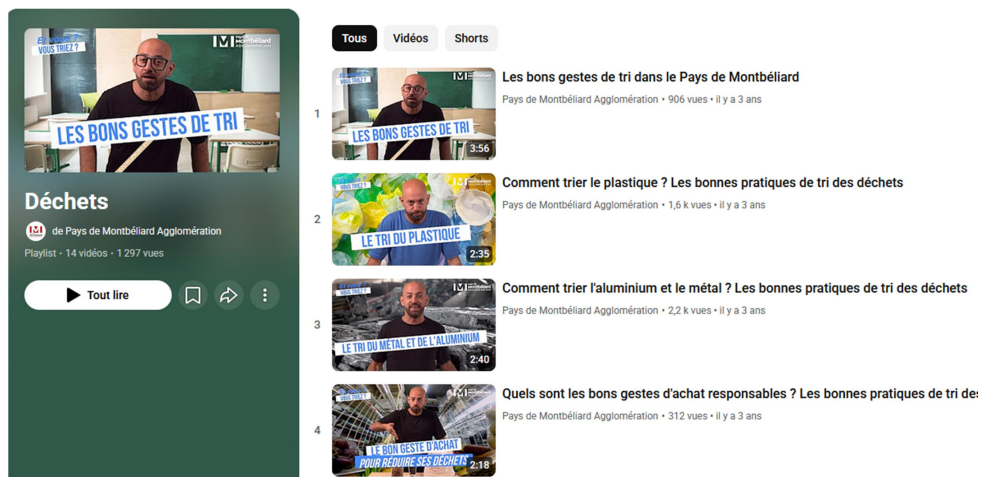
La sensibilisation des habitants est essentiellement menée en régie, grâce à une équipe de **5 conseillers tri/compostage** : trois ambassadeurs du tri et deux chargés de mission. Leurs bureaux sont au siège de PMA à Montbéliard. Cette équipe est renforcée régulièrement par les deux encadrants et les animateurs environnement pour certaines interventions.

❖ Les supports de communication :

De façon générale, les principaux outils de communication pour accompagner les changements sont :

- les pages internet « déchets » du site internet de PMA agglo-montbeliard.fr avec l'accès aux Mémotri, Mémobiodéchets, affiches spéciales tri en immeubles, etc. ainsi que les formulaires de contact pour obtenir de l'aide ou des supports de communication,
- les **médias locaux** (Est Républicain, ToutMontbéliard.com, ...) relayant les communiqués de presse de l'agglomération,
- les **réseaux sociaux** (pages Facebook, Instagram et Twitter de l'agglomération),

- l'Infolettre mensuelle de PMA <https://www.agglo-montbeliard.fr/linfolettre-de-pma>,
- les vidéos pédagogiques sur le Tri et la REOMI avec le comédien YOUSRI : plus de 10 vidéos à ce jour !



En 2025 ont été ajoutés :

- Un lien direct Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=qMfzLjVOys>



- Une campagne de communication spécifique aux erreurs de tri :



- Réalisation d'un **Guide spécial nouvel arrivant** :
- Diffusion d'une carte postale promouvant l'accès en déchèterie, notamment auprès des résidents en habitat social :



❖ Les actions de sensibilisation au Tri et d'information sur la REOMI et l'usage du bac jaune

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de personnes vues lors des interventions en régie par les ambassadeurs et les animateurs de PMA.

Bilan 2025 Type d'interventions	Nb de foyers ou personnes rencontrés	Nb de sollicitations	Cela représente ce % de personnes sensibilisées
Porte-à-porte immeubles	1953 (2 600 en 2024)	107 (103 en 2024)	35,7 (43 % en 2024)
Manifestations	1312 (1 166 en 2024)	41 (26 en 2024)	24 (19 % en 2024)
Animations jeune public en régie (hors cycles péda.)	657 (604 en 2024)	10 (10 en 2024)	12 (10 % en 2024)
Permanences en déchèteries	600 (344 en 2024)	18 (18 en 2024)	11 (6 % en 2024)
Stands en pied d'immeubles	339 (549 en 2024)	16 (22 en 2024)	6,2 (9 % en 2024)
Réunions publiques	333 (515 en 2024)	5 (6 en 2024)	6,1 (8 % en 2024)
Porte-à-porte en zone pavillonnaire	218 (146 en 2024)	26 (3 en 2024)	4 (2 % en 2024)
Animations tout public	48 (102 en 2024)	3 (4 en 2024)	0,9 (2 % en 2024)
Sensibilisation des professionnels	15 (78 en 2024)	1 (8 en 2024)	0,3 (1 % en 2024)
Total général	5475 (6 104 en 2024)	227 (200 en 2024)	100%

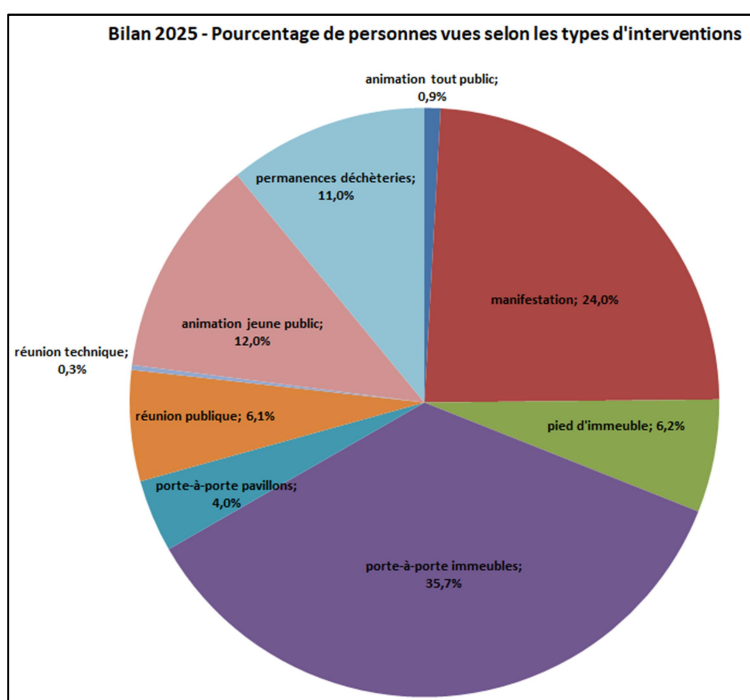
Davantage de sollicitations reçues qu'en 2024, mais le nombre de personnes sensibilisées est un peu plus faible car il y eu moins d'opérations de grande ampleur en porte-à-porte en habitat social.



Portes ouvertes Damassine Vandoncourt



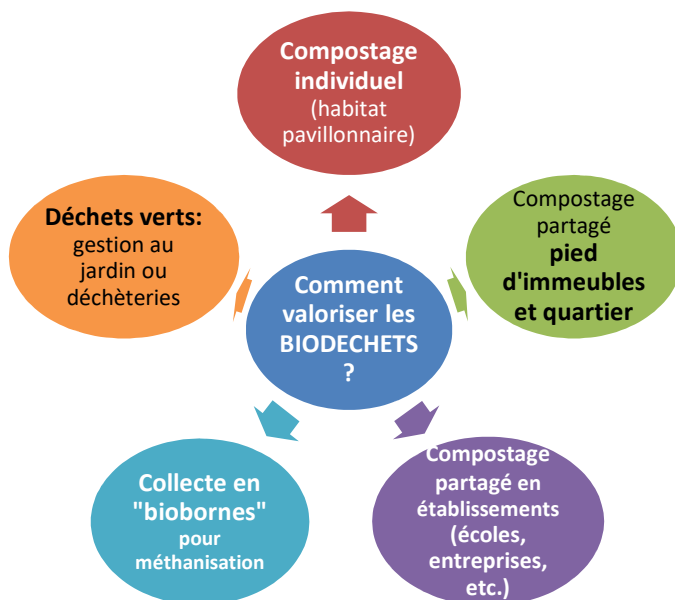
Opération Ville Propre Montbéliard



- Porte-à-porte immeubles : un peu plus de sollicitations mais un peu moins de personnes touchées car il y a eu davantage de demandes de syndics privés (Century 21, Alliance immobilier, OGT, CITYA, LAMY immobilier, Nexity...).
Le travail étroit avec les **bailleurs sociaux (NEOLIA, HABITAT 25, IDEHA) s'est poursuivi** ; les demandes de ces trois bailleurs représentent 75 % des demandes et **85 % des personnes sensibilisées**. On note en 2025 des 2^{ème} voire des 3^{ème} passages sur certaines adresses déjà traitées en 2024, qui présentaient encore de nombreuses erreurs de tri et incivilités.
- Stands Tri/ compostage lors de manifestations grand public : présence des ambassadeurs du tri sur **41 manifestations**, dont :
 - 16 permanences aux marchés du soir (**373 personnes vues** au total) – pilotage PMA
 - 8 permanences sur le marché hebdomadaire d'Audincourt (marché couvert) (**198 personnes vues** au total) – partenariat Ville Audincourt
 - Opération Green Week – Audincourt / quartier des Forges (NEOLIA)
 - Fête de la nature et du climat, Brognard (PMA)
 - Fête de la Biodiversité (Etupes)
 - Fête de la rentrée Centre social Grand-Charmont
 - Fête de la nature Sainte-Suzanne (Ville - inauguration nouvelle place)
 - Fête de la nature Seloncourt (SHNPM)
 - Salon de l'habitat à Montbéliard (Axone)
 - Trois manifestations « opération Ville propre » : marché Petite Hollande, Ma ville en terrasse, Pré-la-rose (ville Montbéliard)
 - Bienvenue aux étudiants, Montbéliard
 - Portes ouvertes Damassine (PMA)
- Animations jeune public : aux **657 enfants** sensibilisés en régie par les ambassadeurs du tri et les animateurs environnement de PMA, il convient d'ajouter les **644 élèves** du cycle pédagogique « déchets » (**voir chap. 5.2**) (année 2025-2026).
- Permanences en déchèteries : en renfort des équipes de la Direction Collectes sur place, notamment pour contrôler les déchets déversés dans les **bennes encombrants et déchets verts**.
- Permanences en pied d'immeubles réalisées essentiellement à l'occasion de l'opération **Ville propre portée par la Ville de Montbéliard**.
- Porte-à-porte en zone pavillonnaire : une attention particulière a été portée en 2025 aux foyers qui ne sortent jamais leur bac OM, afin de leur rappeler qu'ils ont 12 levées incluses dans le forfait de base, et leur réexpliquer les déchets acceptés dans le bac jaune ;
- Sensibilisation des professionnels : moins de demandes qu'en 2024 (en 2024, formation des gardiens d'immeubles de NEOLIA).

Axe 2 - La promotion du compostage individuel et du tri des biodéchets

En 2021, les biodéchets constituent actuellement un tiers des ordures ménagères incinérées, ce qui est un non-sens, car ils sont constitués essentiellement d'eau. Leur valorisation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Différentes familles de solutions sont alors mobilisables, et toutes sont déployées par PMA :



❖ La promotion du compostage individuel :

- Vente de composteurs :

Mise en place en 1996, la vente annuelle de composteurs est en forte baisse depuis plusieurs années et se confirme en 2025 (- 283 unités par rapport à 2024). Cette baisse est en partie liée à l'augmentation du tarif de vente des composteurs individuels à 30 €, à l'arrêt de la vente des composteurs bois individuels, et à la généralisation de la collecte des biodéchets alimentaires en biobornes dans toutes les communes de l'agglomération.

En revanche, le nombre de composteurs de grande capacité est en augmentation sur PMA, car certains particuliers souhaitant un modèle en bois les achètent comme composteurs individuels.

Composteurs individuels (400 L):
94 vendus en 2025
(400 en 2024)

Composteurs grande capacité (600 L):
28 vendus en 2025
(3 en 2024)

Cela porte à 3 027 le nombre de composteurs individuels vendus depuis 2017.

Tarifs de vente :

- 30 € le composteur plastique 345 L (le modèle bois n'est plus vendu),
- 58 € le lombricomposteur,
- 5 € le bio-seau ;
- 50 € le composteur bois (600 L) pour un projet éducatif ou collectif, sinon 80 €.

- Campagnes de sensibilisation spécifique au compostage individuel :

Commune de Dambenois, juillet 2025 : **136 foyers rencontrés.**

Exutoires pour les déchets alimentaires : 57 % des personnes pratiquent le compostage / 56 % utilisent (également) les biobornes / 21 % le bac OM / 7 % une autre solution (animaux).

❖ La promotion du compostage collectif

Le compostage dit « collectif » comprend le compostage **partagé** (en pieds d'immeubles ou en quartier), **pédagogique** (vocation démonstrative au sein de l'école par exemple) ou encore **autonome en établissement** (pour la valorisation des déchets alimentaires de restauration).

En 2025, deux événements ont été organisés dans les sites de compostage collectif partagés dont l'entretien est assuré par PMA, pour relancer la dynamique et rappeler les consignes de tri.

- Le 25/06/2025 : **Goûter compost rue Pasteur à Bethoncourt** - environ 25 personnes sensibilisées dont les enfants du centre social la Lizaine.
- Le 24/09/2025 : **chantier participatif rue Bainier à Audincourt** - une trentaine de résidents rencontrés en partenariat avec le Centre social Escapade et Sésame autisme.

Actions 2025 spécifiques au compostage collectif	
Sites partagés : 14 sites actifs	
Compostage en pied d'immeubles 13 sites actifs	MONTBÉLIARD : 6 sites autonomes - 71 foyers (110 personnes – 5 350 kg/an) - Batteries du parc (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Le Bosquet (depuis sept. 2017) : portage Nexity ; - Rue de l'Étang (depuis mai 2019) : portage Nexity ; - Allée fleurs d'Épines (depuis juil. 2020) : portage Alliance ; - Rue Jules Grosjean (depuis déc. 2020) : portage syndic. - Rue des Blancheries (depuis fev.2024) : portage syndic AUDINCOURT : 1 site suivi par PMA – 11 foyers (35 personnes – 1 820 kg/an) - Rue Louis Bainier (depuis mars 2016) : portage Habitat 25 BLAMONT : 1 site autonome – 4 foyers (6 personnes – 312 kg/an) - Rue Neuve (depuis juin 2024) : portage syndic BETHONCOURT : 1 site suivi par PMA – 10 foyers (25 personnes – 1 300 kg/an) - Rue Pasteur (depuis mars 2017) : portage Habitat 25 HERIMONCOURT : 2 sites autonomes – 20 foyers (49 personnes) - Rue de Glay (depuis janv. 2023) : syndic – 1 300 kg/an - Rue du stade (depuis nov. 2023) : gendarmerie – 1 248 kg/an SOCHAUX : 1 site autonome – 6 foyers (12 personnes – 624 kg/an) - Rue Brunner (depuis fév. 2022) : portage syndic VALENTIGNEY : 1 site suivi par PMA – 15 foyers (21 personnes – 1 092 kg/an) - Place Léon Blum (depuis avril. 2018) : portage Néolia
Compostage de quartier 1 site actif	MPT de Bavans : 12 foyers (25 personnes – 800 kg/an) Composteurs pour activités pédagogiques et restes de repas du personnel
Sites pédagogiques : 5 sites actifs avec suivi technique par PMA	
Compostage en école –	Environ 250 personnes (180 élèves + 70 élèves en visite à Mandeure) - 250 kg/an soit 1 kg/hab/an

4 sites actifs	MONTBELIARD : 2 sites - Ecole maternelle Gambetta (depuis mars 2023) : composteur pour restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique - Ecole maternelle Citadelle (depuis mars 2023) : composteur pour restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique PONT-DE-ROIDE : 1 site - Ecole maternelle Pergaud (depuis mars 2023) : composteur pour restes des goûters, repas enseignants et déchets verts du jardin pédagogique PRESENTEVILLERS : 1 site - Ecole maternelle (depuis septembre 2025) : composteur pour restes de goûter, quelques restes de cantine et déchets verts du jardin pédagogique
Compostage périscolaire – 1 site actif	AUDINCOURT : 1 site suivi (100 kg/an) - FRANCAS – Centre Peter Pan (depuis mars 2023) : composteur pour restes des goûters et déchets verts du jardin pédagogique
Sites en établissement : 12 sites suivis en 2025	
Compostage autonome en établissement (restauration scolaire) 6 sites actifs	Site Japy à Audincourt : 200 élèves – 1152 kg/an Depuis 2014 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs pour déchets de préparation de repas de la restauration scolaire MFR de Mandeure : 160 élèves – 3456 kg/an Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs fabriqués sur place pour déchets de préparation et les restes de repas du restaurant scolaire FRANCAS / Mairie Arbouans : 40 repas/jour – 40 élèves – 440 kg/an Depuis juill. 2023 : suivi technique de 4 composteurs pour restes de repas du restaurant scolaire Périscolaire (école maternelle Dolto et école élémentaire Radreau) / Mairie Bavans : 170 repas/jour – 170 élèves – 2 448 Kg/an Périscolaire / Mairie Nommay : 50 repas/jour – 50 élèves – 720 kg/an Depuis mai 2024
Compostage en associations / structures 4 sites actifs	Adapei Taillecourt : 10 personnes – 100 kg/an Depuis juin 2021 : suivi technique d'1 composteur pour restes de repas et de jardin Adapei Grand-Charmont : 9 personnes – 100 kg/an <i>Idem Adapei Taillecourt</i> ADDSEA Montbéliard : 45 enfants (dont 18 en internat) – 1038 kg/an Depuis sept. 2023. Suivi technique de 4 composteurs pour restes de repas de la cantine + déchets verts du jardin pédagogique Crèche des Bout'choux Colombier-Fontaine : 14 repas adultes + restes enfants (34 personnes – 200 kg/an) Depuis Fév.2019. Suivi technique de 2 composteurs pour restes de repas + déchets verts du jardin pédagogique
Compostage en entreprise 2 sites actifs	ETUPES – Entreprise SOFIGEC : 10 personnes – 100 kg/an Depuis mai 2023 : suivi technique d'un site avec 1 composteur pour restes de repas des salariés ETUPES - Entreprise EIMI : 50 personnes – 500 Kg/an Depuis Mars 2025. Restes de repas et déchets du potager de l'entreprise

Sites éco-exemplaires internes à PMA : 9 en 2025

500 personnes couvertes mais estimation de 100 personnes participantes -

8 sites internes à PMA sont équipés de composteurs : (500 kg/an au siège + 100 kg sur l'ensemble des autres sites).

- la Damassine (1 composteur depuis 2010 + 1 lombricomposteur), le siège de PMA (3 composteurs depuis 2012 + 2 lombricomposteurs), le Théâtre de Mandeure (1 composteur depuis 2015) et la crèche de Colombier-Fontaine (depuis 2019),
- depuis 2022 des composteurs 400 L au Centre de Transfert des Encombrants à Montévillars et à la SPA à Allondans.
- avec en 2024 un composteur 400 L sur le site des Pouges
- avec en 2025 deux composteurs 345 L sur les sites de La Charmotte et du Laboratoire d'Analyses des Eaux

Lombricompostage au siège de PMA : depuis 2014, 18 « bureaux témoins » (au lieu de 7 en 2023).



Retour en images sur le goûter compost Rue Pasteur à Bethoncourt



Les enfants du centre social manipulent le compost mûr en vue de l'atelier rempotage



Chacun prépare son pot de plante aromatique !



Un bon goûter avec fruits bio et de saison en récompense !

Les recycleries/ressourceries

Une étude est toujours en cours par les divers partenaires locaux engagés dans la réinsertion (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

A ce jour, six associations récupèrent des produits collectés dans les déchèteries ou dans des conteneurs présents sur les points R afin de les recycler :

Textiles

➤ **FRIP'VIE**

Fondée en avril 1997, cette association a pour objectif la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté. Elle trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard.

429 tonnes
collectées

➤ **Le Relais Est**

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

237
tonnes
collectées

➤ **L'Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie (AEAL)**

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

➤ **ENVIE**

C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe. Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

1 059,4
tonnes
collectées

➤ **Emmaüs**

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons, le rechargement du verre et valorise la ferraille.

510 T de papiers triés
1 715 T de cartons triés
1 219 T de ferraille
4 274 T de verre

➤ **IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

IDé, par le biais de sa structure ERIGE, conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont, puis en assure la vente lors de permanences sur 3 déchèteries, les samedis matins de début avril à fin juin, et de septembre à fin octobre. Elle assure également un service de livraison à domicile du compost.

ANNEE 2025 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 76 698,5

Collectes en porte à porte: 27 192,75 T

OM, BJ, encombrants, DEEE, Ferraille, Cartons, Déchets assimilés: 27 192,75 T

Apport volontaire : 38 148,90 T

- Déchèteries : 30 348,42 T
- Points recyclage : 5 378,18 T
- Conteneurs à vêtements : 545,6 T
- Conteneurs à huile : non évalué
- Biodéchets: 1 876,69 T

Autres collectes : 8 930,84 T

- Apports directs à l'UIOM : 5 116,67 T*
(refus de tri, DIB/DIC, déchets des services communaux)

- Apports directs CTM : 1 073,25 T
(encombrants et bois commune et professionnels, encombrants et bois de particuliers, DEEE, refus benne ferraille)

- Apports directs à la compostière: 2 496,2 T
(commune et professionnels, chantiers PMA, apports directs des particuliers et gens du voyage)

- Papiers et cartons collectés par Emmaüs : 244,72 T

Prévention : 2 426,46 T

- Compostage individuel
- Lombricompostage

PREVENTION / REEMPLOI:
3,08 %

2 426,46 T

Compostage individuel et lombricompage

88,48 % **Valorisation** 69 626,60 T

Valorisation énergétique :

35,90 %

28 253 T

Incinération avec production de chaleur
(équivalent de 6 000 logements)

- OM (PMA et hors PMA) dont déchets assimilés, fêtes et manifestations, ferraille, bois de chauffage, etc.

52,58 % **Valorisation matière** 41 373,60 T

Remblaiement :

4,18 %

3 288 T

Mâchefers valorisés
en TP et résidus de

38,67 % **Recyclage** 31 730,05 T

Réutilisation :

30,31 %

23 849,59 T

Ferraille revendue et

Régénération :

2,46 %

1 933,58 T

DEEE, huiles AV

Compostage :

13,25 %

10 425,74 T

Compost individuel et lombricompostage

Méthanisation :

2,38 %

1 876,69 T

Biodéchets

INDICATEURS FINANCIERS

Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Depuis 2017, PMA s'est engagée aux côtés de l'ADEME dans une démarche de connaissance et de maîtrise des coûts conduite au niveau national, et qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets. Les coûts présentés dans ce rapport, sont issus de la matrice des coûts de l'année 2025 validée par l'ADEME.

NOTA : la grille d'analyse (matrice des coûts) utilisée en 2025 ayant légèrement évolué et le budget du service étant dorénavant un budget annexe intégral, certaines données peuvent ne pas être strictement comparables à celles de 2023, notamment celles fortement impactées par les charges structurelles et les amortissements.

Pays de Montbéliard Agglomération: Coûts HT

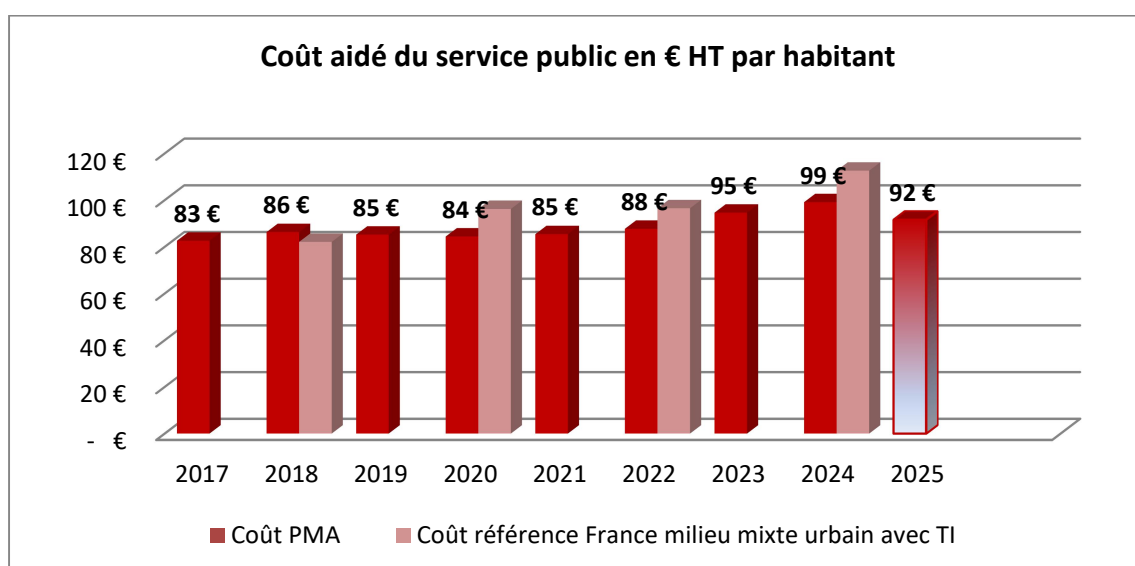
Année 2025 Montants € HT			Flux de déchets											Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre				Biodéchets et compostage individuel	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	
Multimatériaux PAP	Multimatériaux Points R	Papiers Points R			Cartons Points R									
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	546 580 €	76 236 €	536 943 €	24 680 €	12 495 €	11 214 €	71 368 €	427 506 €	81 959 €	58 530 €	25 303 €	1 872 814 €
		Communication	74 989 €	10 459 €	73 667 €	3 386 €	1 714 €	1 538 €	9 791 €	58 653 €	11 245 €	8 030 €	3 472 €	256 945 €
		Prévention	108 441 €							106 214 €				214 655 €
		TOTAL Fonctionnelles	730 010 €	86 695 €	610 610 €	28 066 €	14 209 €	12 752 €	187 373 €	486 159 €	93 204 €	66 560 €	28 775 €	2 344 414 €
	Techniques	Pré-collecte	389 343 €	118 970 €	704 246 €	24 624 €	14 110 €	19 367 €	111 127 €	- €	- €	408 €	- €	1 382 196 €
		Collecte	2 474 763 €	381 858 €	1 100 697 €	52 808 €	57 746 €	49 529 €	249 072 €	1 439 561 €	116 020 €	24 968 €	- €	5 947 021 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	2 864 105 €	500 828 €	1 804 943 €	77 432 €	71 857 €	68 896 €	360 199 €	1 439 561 €	116 020 €	25 376 €	- €	7 329 217 €
		Transfert / Transport	- €	171 250 €	564 470 €	27 796 €	- €	- €	- €	1 309 954 €	23 463 €	29 342 €	7 078 €	2 133 353 €
		Tri et conditionnement	-	-	2 364 147 €	112 344 €	38 293 €	29 961 €	- €	82 109 €	- €	15 136 €	- €	2 641 991 €
		Compostage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	325 354 €	- €	44 684 €	46 036 €	416 074 €
		Méthanisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	162 748 €		- €	- €	- €	162 748 €
		Autre valorisation matière ou énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	33 955 €	- €	- €	- €	33 955 €
		Traitement des inertes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	54 492 €	- €	- €	- €	54 492 €
		Incinération déchets non dangereux	1 845 965 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	525 232 €	330 337 €	160 059 €	2 861 592 €
		Enfouissement déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	123 729 €	21 922 €	25 796 €	2 245 €	173 692 €
		Autres traitements de déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	250 841 €	35 894 €	45 317 €	7 648 €	339 701 €
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	1 845 965 €	- €	2 364 147 €	112 344 €	38 293 €	29 961 €	162 748 €	870 480 €	583 048 €	461 270 €	215 988 €	6 684 245 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	92 612 €	- €	- €	- €	92 612 €
		Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	56 180 €	- €	- €	- €	56 180 €
		TOTAL Techniques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	148 792 €	- €	- €	- €	148 792 €
	TOTAL Charges		5 440 081 €	758 774 €	5 344 171 €	245 638 €	124 359 €	111 609 €	710 320 €	4 254 946 €	815 735 €	582 548 €	251 841 €	18 640 021 €
Montant de la TVA acquittée			255 238 €	21 216 €	228 144 €	14 917 €	5 642 €	5 345 €	33 804 €	161 074 €	66 478 €	42 785 €	18 555 €	853 199 €
Produits	Industriels	Matériaux	- €	55 961 €	644 660 €	30 076 €	41 314 €	32 324 €	- €	180 381 €	- €	16 331 €	- €	1 001 047 €
		Compost	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	150 158 €	- €	20 623 €	21 247 €	192 027 €
		Energie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL Ventes produits et énergie	- €	55 961 €	644 660 €	30 076 €	41 314 €	32 324 €	- €	330 539 €	- €	36 953 €	21 247 €	1 193 074 €
		Prestations à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	19 643 €	4 655 €	24 298 €
		Autres produits (Vente matériel, ...)	95 335 €	- €	140 811 €	5 794 €	- €	- €	5 453 €	26 395 €	27 126 €	17 060 €	8 266 €	326 240 €
		TOTAL Produits Industriels	95 335 €	- €	140 811 €	5 794 €	- €	- €	5 453 €	26 395 €	27 126 €	36 703 €	12 922 €	350 538 €
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	21 712 €	61 286 €	2 975 654 €	155 321 €	38 444 €	80 245 €	- €	429 294 €	- €	40 122 €	- €	3 802 079 €
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	82 734 €	11 540 €	96 204 €	4 350 €	1 891 €	1 697 €	214 583 €	69 626 €	12 406 €	8 860 €	3 830 €	507 721 €
		Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL Aides	82 734 €	11 540 €	96 204 €	4 350 €	1 891 €	1 697 €	214 583 €	69 626 €	12 406 €	8 860 €	3 830 €	507 721 €
	Financements	REOM	11 997 713 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 997 713 €
		Redevance spéciale et facturations usagers	11 464 €	- €	10 752 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20 €	- €	22 236 €
		TOTAL Financement direct	12 009 178 €	- €	10 752 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20 €	- €	12 019 949 €
	Total Produits		12 208 959 €	128 786 €	3 868 080 €	195 541 €	81 649 €	114 267 €	220 036 €	855 855 €	39 531 €	122 658 €	37 998 €	17 873 361 €

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2025		
	€	€/hab.
Coût aidé du service public* (en € HT)	12 786 611	91.56
Coût aidé du service public* (en € TTC)	13 639 810	97.67
Niveau de financement	12 019 949 (82 %)	86.07
Ecart entre le coût aidé TTC et le financement	1 619 861 (18 %)	11.60

*coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité

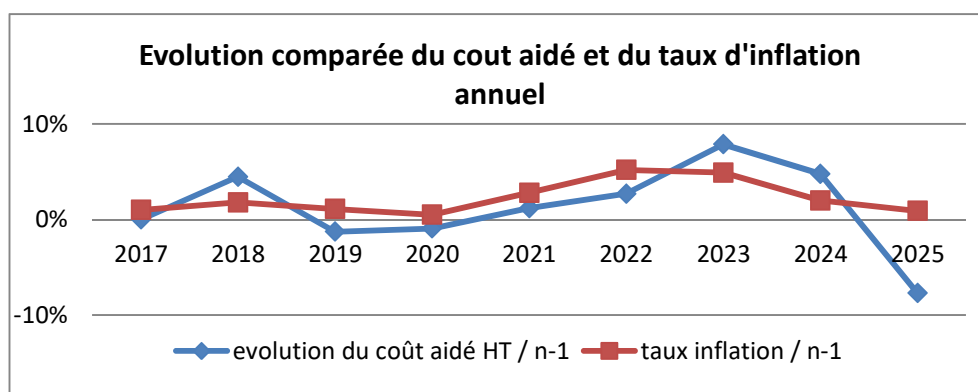
Depuis 2020, le coût aidé par habitant du service public de collecte et traitement des déchets poursuivait son augmentation. Malgré la poursuite de l'inflation, il **baisse pour la première année en 2025 de plus de 7 %**, à la faveur :

- d'une maîtrise des dépenses (-4 %) associée à la prise en charge de certains flux de déchets par les filières REP et un faible niveau d'inflation en 2025,
- d'une hausse des recettes hors REOMi (dont les tarifs restent stables depuis sa création) et notamment, d'une forte hausse des soutiens versés par les éco-organismes (+29 %), (principalement CITEO) pour récompenser les performances de tri atteintes.



Le coût aidé actuel reste ainsi en deçà :

- du coût moyen de référence national évalué par l'ADEME pour les collectivités de même typologie (mixte urbain avec tarification incitative) en 2024 à 121.5 € HT/hab./an,
- du coût de référence régional évalué par l'ADEME pour les collectivités de même typologie (mixte urbain avec tarification incitative) en 2023 à 94.6 € HT / hab. an.

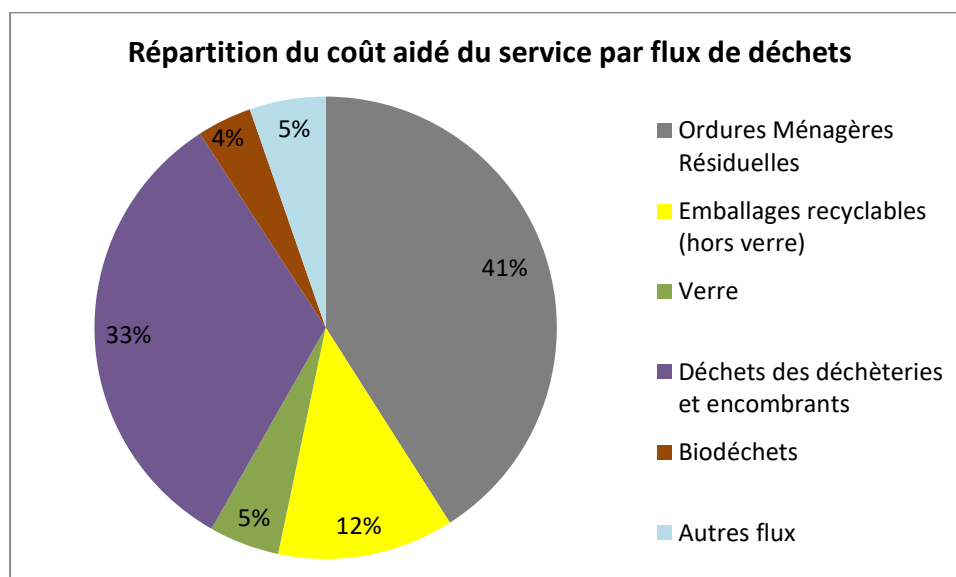


Montant annuel des dépenses et recettes du service par flux

Coût aidé en € HT/hab./an	2020	2021	2022	2023	2024	2025	France milieu mixte urbain avec TI 2024
Ordures Ménagères Résiduelles	45,80 €	47,10 €	55,50 €	47,70 €	44,52 €	37,52 €	45,40 €
Emballages recyclables (hors verre)	1,40 €		0,20 €	12,00 €	17,15 €	11,29 €	13,80 €
Verre	1,30 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,59 €	4,51 €	1,70 €
Déchets des déchèteries et encombrants	25,30 €	25,60 €	26,50 €	28,10 €	31,21 €	29,86 €	35,80 €
Biodéchets	- €			2,50 €	0,84 €	3,51 €	11,60 €
Autres flux	10,60 €	11,40 €	4,30 €	5,70 €	3,80 €	4,87 €	4,30 €
Tous flux	84,40 €	85,30 €	87,70 €	97,20 €	99,11 €	91,56 €	112,60 €

Coût aidé en € HT/t	2020	2021	2022	2023	2024	2025	France milieu mixte urbain avec TI 2024
Ordures Ménagères Résiduelles	193 €	201 €	257 €	286 €	320 €	285 €	348,00 €
Emballages recyclables (hors verre)	39 €	1 €	9 €	260 €	264 €	169 €	194,00 €
Verre	44 €	40 €	39 €	39 €	50 €	150 €	49,00 €
Déchets des déchèteries et encombrants	188 €	152 €	178 €	184 €	144 €	134 €	164,00 €
Biodéchets	-	-	-	383 €	75 €	261 €	493,00 €
Autres flux	NC	NC	NC	NC	NC	79 €	NC
Tous flux	188,81 €	178,09 €	197,00 €	226,54 €	203,08 €	174,00 €	243,00 €

Autres flux = collecte et traitement des déchets professionnels



Le coût aidé de prise en charge des ordures ménagères poursuit sa baisse (-15 %) du fait :

- d'une baisse des coûts de collecte (ramenés à 17,7 € HT/hab./an, ce qui correspond au coût de référence 2024 ADEME en contexte similaire),
- d'une baisse des coûts de traitement liée à la baisse des tonnages incinérés et à la réduction du coût d'incinération (100 € HT /t).

Le coût aidé de prise en charge des déchets recyclables hors verre a également baissé (-30 %) malgré l'augmentation des tonnages collectés du fait :

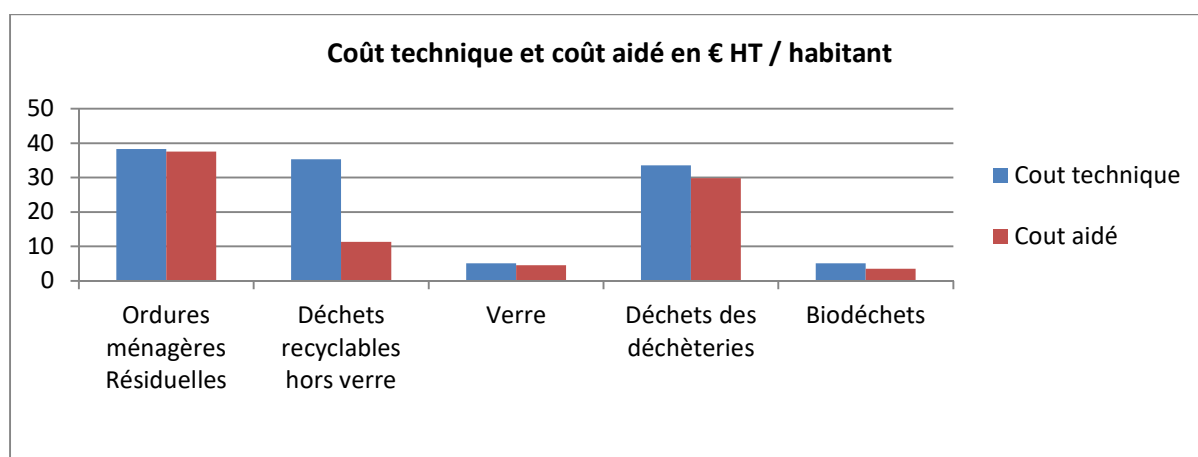
- d'une baisse des coûts de pré-collecte, les bacs ayant été achetés les années précédentes,
- d'une baisse des coûts de collecte (ramenés à 9 € HT/hab./an, ce qui est en deçà du coût de référence 2024 ADEME, en contexte similaire de 14.9 € HT/hab./an),
- **d'une forte augmentation des soutiens obtenus auprès de CITEO (+30 %).**

Le coût de prise en charge des déchets de déchèteries apparait en baisse (-4 %), malgré des tonnages pris en charge stables du fait :

- d'une baisse des coûts de traitement de 12 % liée à la mise en place des nouvelles filières REP (bois notamment) dont les coûts de traitement des déchets sont directement pris en charge par les éco-organismes,
- d'une augmentation des soutiens obtenus auprès des divers éco-organismes impliqués (+20 %).

Le coût de prise en charge du verre poursuit sa hausse, les prix de vente ayant fortement chuté, atteignant le seuil minimum fixé par la filière. Le renchérissement du coût de transfert et le renouvellement des bornes effectué en 2024 pèse également sur le bilan.

Le coût de prise en charge des biodéchets n'est pas encore significatif, d'importantes subventions ayant été perçues pour sa mise en œuvre et sont encore amorties sur le budget 2025.



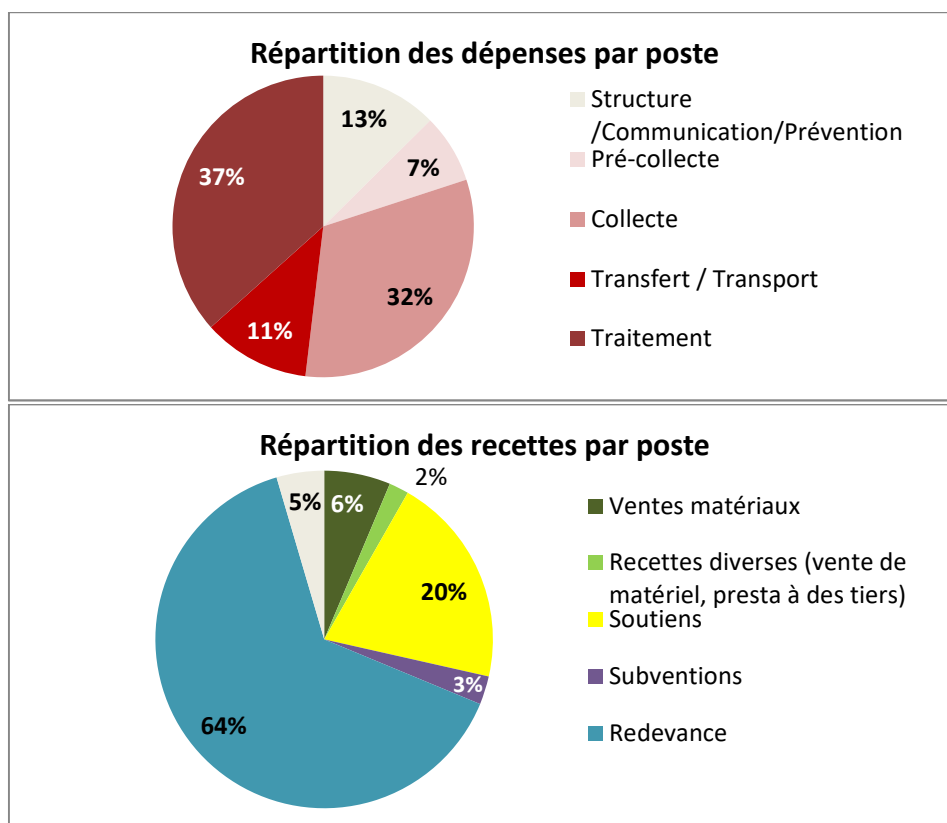
Coût technique = Totalité des charges HT hors communication et charges de structure

Coût aidé = Coût technique moins les ventes de produits et d'énergie, les soutiens des éco organismes et les aides diverses

Il est constaté :

- Beaucoup de recettes et soutiens pour les emballages recyclables du bac jaune (vente de matériaux, soutiens CITEO et Ecofolio) mais qui ne couvrent pas l'intégralité des frais de collecte et surtout de transfert des matériaux, le centre de Noydans le Ferroux étant relativement éloigné.
- Des recettes et soutiens modérés pour les déchets des déchèteries (vente de matériaux et soutiens éco-organismes), qui pourraient être optimisés en triant davantage afin de réduire au maximum les déchets encombrants à incinérer et enfouir.

Montant annuel des dépenses et recettes du service par poste



La répartition des charges et recettes évolue peu d'une année à l'autre, le traitement reste le poste de dépense principal, devant la collecte, ce dernier incluant la majorité des frais de personnel et de matériel roulant de la direction.

La REOMi reste la ressource principale (64 %), devant les soutiens et ventes de matériaux.

Modalités de financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service est financé par la REOMi (délibération C2022/161 du 29 septembre 2022).

FACTURATION DE LA REOMI – Année 2025		Nombre de factures	Taux de recouvrement au 28/04/2026
1 ^{er} semestre 2025	6 805 945 €	50 181	92 %
2 ^{ème} semestre 2025	5 869 365 €	49 361	
Dégrèvements accordés en 2025 suite à réclamations	- 375 079 €		
TOTAL	12 300 231 €	99 542	

❖ Modalités générales de calcul de la REOMi :

En application de la délibération du 10 mars 2022, la REOMi est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe est forfaitaire, elle est composée de 2 éléments :

- 1 forfait annuel d' « accès au service » ou abonnement, identique pour tous les redevables, facturé par bac mis à disposition. Il correspond aux frais administratifs de gestion de la REOMi ;
- 1 forfait annuel volumétrique, dû par tous les redevables, dont le montant est lié au volume du bac d'ordures ménagères mis à disposition.

Ce forfait participe au financement de l'ensemble du service public de gestion des déchets, c'est à dire :

- la collecte, le tri, le transport et le traitement de tous les flux de déchets pris en charge par le service public : ordures ménagères et assimilées, emballages recyclables (verre, papier, carton, flaconnage), biodéchets, encombrants, etc...,
- les déchèteries,
- la compostière et le centre de transfert des encombrants,
- le renouvellement du matériel et de la rénovation des sites, dont l'usine d'incinération de Montbéliard.

Il est donc dû, même si le bac d'ordures ménagères n'est pas utilisé.

Ce forfait couvre jusqu'à 12 levées du bac à ordures ménagères, 6 pour les résidences secondaires et 9 levées pour certains redevables dotés de bacs 80 litres « bons trieurs » (4 pour les résidences secondaires)

La part variable de la REOMi vise à inciter les usagers à maîtriser leur production de déchets et à réaliser leur tri préalable. Elle est calculée en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères comptabilisées pour une année complète à partir de la 13^{ème} levée de l'année, de la 7^{ème} levée pour les résidences secondaires, de la 10^{ème} pour certains redevables dotés de bacs 80 litres « bons trieurs » et de la 5^{ème} pour les résidences secondaires dotées d'un bac 80 L « bons trieurs ».

❖ Autres prestations facturées

Sont également facturés : les remplacements de bacs vandalisés, les rééditions de cartes de déchèteries, les prestations spécifiques fournies à des tiers (collectes destinées à des manifestations, accès de communes et professionnels en déchèteries et au CTM, vente de composteurs et bioseaux...).

❖ Grille tarifaire REOMi

Les tarifs applicables pour l'année 2025 ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023.

GRILLE TARIFAIRE

LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) est instaurée sur l'ensemble des 73 communes de Pays de Montbéliard Agglomération. Tarifs annuels, en application des délibérations du Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération du 1^{er} mars 2022 et du 21 décembre 2023.



À compter de 2024, vous recevrez une facture qui correspondra à la production de vos déchets.

- > Seule la collecte du bac d'ordures ménagères est facturée ; les levées du bac jaune ne sont pas comptabilisées car incluses dans la part fixe.
- > Pour tout changement de situation (déménagement, emménagement, décès, changement de la composition familiale, etc.), veuillez contacter le 03 81 31 84 99 ou collecte-dechets@agglo-montbeliard.fr

J'habite une maison ou un appartement

CAS N°1 J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au foyer

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 360 L	BAC 770 L
	volume recommandé pour 1 pers.	volume recommandé pour 2 à 3 pers.	volume recommandé pour 4 à 5 pers.	volume recommandé pour 6 pers. et plus	cas particuliers
PART FIXE* Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,98 €	27,72 €

NOUVEAU

FORFAIT 80 L RESTREINT pour les usagers triant le mieux : 104 € la part fixe (pour 9 levées/an) et levée supplémentaire à 3,60 € (à partir de la 10^e levée)

CAS N°2 J'UTILISE UN POINT DE REGROUPEMENT POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au foyer - seule la part fixe est facturée

	1 PERS.	2 À 3 PERS.	4 À 5 PERS.	6 PERS. ET PLUS
PART FIXE* Abonnement d'accès au service	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €

CAS N°3 J'UTILISE UN BAC COMMUN EN HABITAT COLLECTIF POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au bailleur ou syndic qui se charge de la répartition de la facturation entre les foyers

	BAC 240 LITRES	BAC 360 LITRES	BAC 770 LITRES	BAC ENTERRÉ 5 M ³ (SANS SYSTÈME D'IDENTIFICATION)
PART FIXE* Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	258,30 €	316,09 €	636,22 €	2 075 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	9,72 €	12,98 €	27,72 €	162 €

	1 PERS.	2 À 3 PERS.	4 À 5 PERS.	6 PERS. ET PLUS
BAC ENTERRÉ (AVEC SYSTÈME D'IDENTIFICATION)				
PART FIXE* Coût payé au foyer ** Abonnement d'accès au service	113,08 € pour 32 levées	152,12 € pour 48 levées	258,30 € pour 96 levées	316,09 € pour 144 levées
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait	1,08 €			

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, ...). (**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire

CAS N°1 J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au foyer

	BAC 80 L volume recommandé pour 1 pers.	BAC 120 L volume recommandé pour 2 à 3 pers.	BAC 240 L volume recommandé pour 4 à 5 pers.	BAC 380 L volume recommandé pour 6 pers. et plus	BAC 770 L cas particuliers
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 8 levées / an	94,84 €	124,76 €	209,05 €	250,42 €	495,77 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 7 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

NOUVEAU

FORFAIT 80 L RESTREINT pour les usagers triant le mieux : 88,88 € la part fixe (pour 4 levées/an) et levée supplémentaire à 3,60 € (à partir de la 5^e levée)

CAS N°2 J'UTILISE UN POINT DE REGROUPEMENT POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au foyer - seule la part fixe est facturée

	1 PERS.	2 à 3 PERS.	4 à 5 PERS.	6 PERS. ET PLUS
PART FIXE * Abonnement d'accès au service	94,84 €	124,76 €	209,05 €	250,42 €

CAS N°3 J'UTILISE UN BAC ENTERRÉ EN HABITAT COLLECTIF POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au foyer

BAC ENTERRÉ (AVEC SYSTÈME D'IDENTIFICATION)	1 PERS.	2 à 3 PERS.	4 à 5 PERS.	6 PERS. ET PLUS
PART FIXE * (Coût payé par foyer qui disposera d'un badge d'identification) Abonnement d'accès au service	94,84 € pour 16 levées	124,76 € pour 24 levées	209,05 € pour 48 levées	250,42 € pour 72 levées
PART VARIABLE (Coût payé par foyer qui disposera d'un badge d'identification) Tarif de la levée supplémentaire hors forfait	1,08 €			

Bac enterré sans système d'identification : nous contacter

Je suis un professionnel

J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération aux professionnels : agriculteurs, entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, administrations (autres que les communes et la communauté d'agglomération ***), uniquement pour les ordures ménagères assimilées (ne concerne pas les déchets spécifiques liés à l'activité du professionnel)

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 380 L	BAC 770 L
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, biodéchets, déchèteries...).

(**) Cas particulier des communes et de la communauté d'agglomération : facturation de la part fixe du bac d'ordures ménagères le plus grand, avec 12 levées incluses sur ce bac + facturation de toutes les levées des autres bacs, dès la 1^{re} levée.

*Achetez mieux,
jetons moins et mieux !*



SUIVEZ-NOUS
agglomontbeliard.fr



Appelez-nous au

03 81 31 84 99

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

Pays de Montbéliard Agglomération,
Direction Collecte et traitement des déchets

**Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION**

Glossaire

Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

Centre d'enfouissement technique (CET) : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

Centre de tri : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Collecte sélective : Collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Coût aidé : Total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses.

Freinte : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport.

GM - Gros de Magasins : Mélange de papiers et petits cartons, de faible qualité, issus de la chaîne de tri des emballages ménagers, contenant au maximum 40 % de journaux et magazines (JRM).

Méthanisation : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

PCC 5.03 (ELA) : Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack.

Porte à porte : Mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Prévention : Toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères issus de la neutralisation des gaz acides et polluants générés lors de l'incinération des déchets ménagers.

REOMi : La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative est un mode de financement incitatif, basé sur la production réelle de déchets de l'usager, visant à réduire la quantité de déchets incinérables. Elle est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Soutien à la tonne triée : Montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

Taux de recyclage : Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

UIOM : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères.

UVE : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères permettant la production de chaleur et d'énergie.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

Valorisation énergétique : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur).

Valorisation matière : Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.